



Assemblée générale

Soixante-troisième session

Documents officiels

Première Commission

2^e séance

Lundi 6 octobre 2008, à 10 heures
New York

Président : M. Suazo (Honduras)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Déclarations

Le Président (*parle en espagnol*) : Ce matin, conformément à son Programme de travail et à son calendrier, la Première Commission va entamer son débat général sur toutes les questions de l'ordre du jour relatives au désarmement et à la sécurité internationale. Avant de commencer nos travaux, je voudrais faire une brève déclaration sur les questions que nous examinerons dans ce domaine.

D'abord, je tiens à dire que c'est pour moi un grand honneur de diriger les travaux de notre importante Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session. Je suis reconnaissant à tous ceux qui ont émis un vote de confiance à mon égard et à celui de mon pays, le Honduras. Je suis également reconnaissant au Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes pour son appui à ma candidature. La Commission peut compter sur toute mon énergie et mon expérience pour mener nos travaux à des résultats fructueux. À cette fin, je lance un cordial appel à la coopération et la compréhension de tous pour les semaines à venir.

De même, je remercie le Secrétariat pour son soutien et le Bureau des affaires de désarmement sous la direction de son Haut-Représentant, M. Sergio Duarte, qui travaille avec nous au sein du Bureau.

Plus de 20 ans se sont écoulés depuis que s'est tenue, pour la première fois, la Conférence internationale sur le désarmement et le développement. Cependant, nous continuons de faire face à de lourds défis dans les domaines du désarmement et du développement. Nous rappellerons que la Déclaration du Millénaire ne comporte aucun paragraphe sur la question du désarmement. Nous pourrions considérer le désarmement comme le chaînon manquant dans ce très important document des Nations Unies.

Aujourd'hui, d'énormes quantités d'argent sont consacrées à la production et à l'amélioration des armements, alors que les investissements vitaux restent insuffisants pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Selon un rapport de la Banque mondiale publié en août dernier, 1,5 milliard de personnes vivent avec moins de 1,25 dollar par jour. Cette situation est pire que celle envisagée à l'origine. Si l'on s'en tient au rythme actuel de la réduction de la pauvreté cela signifie qu'environ un milliard de personnes vivront avec moins de 1,25 dollar par jour en 2015.

Selon le rapport annuel de l'Institut international de recherche pour la paix de Stockholm, les dépenses militaires et le commerce mondial des armes vont croissant. Les dépenses militaires mondiales ont dépassé 1,3 trillion en 2007, alors que les ventes des 100 plus importantes sociétés dans le monde ont atteint 315 milliards de dollars en 2006 et que les transferts

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



d'armes à l'échelle internationale ont augmenté de 7 % au cours de la même année.

Sommes-nous vraiment en train de désarmer? Telle est la question. On peut estimer qu'il existe actuellement plus de 26 000 armes nucléaires dans le monde, et la plupart des habitants de la planète les considèrent comme nuisibles. Beaucoup ont exprimé leur grande préoccupation face au danger de prolifération de ces armes dû notamment, de nos jours, à la présence d'acteurs non étatiques. L'absence de plan concret en vue de parvenir au désarmement nucléaire conduit beaucoup à se demander si ce plan verra le jour. À l'évidence, la situation actuelle ne fait guère espérer de progrès dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération.

Le nom de notre Commission dans laquelle les participants représentent leurs nations établit un lien entre les termes « désarmement » et « sécurité internationale » soulignant le fait que le progrès en matière de désarmement n'est pas une fin en soi mais plutôt un moyen pour renforcer la paix et la sécurité internationales. Comme l'a dit le Secrétaire général, le désarmement est un bien public mondial. La Première Commission doit être davantage qu'une instance pour faire entendre nos points de vue nationaux respectifs. Elle doit être un point de rencontre où tous les États explorent les possibilités de coopération mutuelle dans le but de renforcer la paix et la sécurité internationales.

Je suis convaincu que nous pouvons avancer, unis, dans cette entreprise. Il nous faut maintenir l'esprit positif qui a prévalu au sein de la Commission, mener une réflexion profonde sur la façon de traiter les questions de fond dont nous sommes saisis et favoriser l'adoption de résolutions qui permettent de réunir le consensus, notamment sur les armes nucléaires.

À cette fin, nous avons prévu plusieurs groupes de discussion dans le cadre de nos débats thématiques au cours desquels nous entendrons des experts et des représentants de la société civile ainsi que des représentants d'organisations intergouvernementales dans le domaine de la maîtrise des armements. Et, plus important, nous entendrons également le Haut-Représentant des affaires de désarmement.

Les questions examinées par la Commission sont parmi les plus complexes parmi celles traitées aux Nations Unies. J'espère que nous travaillerons pour le bien commun. Je voudrais également demander cordialement aux délégations de faire montre de souplesse dans leurs positions mais, en même temps,

de fermeté lorsqu'il s'agit de la défense des intérêts multilatéraux communs. J'espère que la présente session sera extrêmement productive.

Je donne maintenant la parole au Haut-Représentant des affaires de désarmement, M. Sergio Duarte, qui fera le point sur les questions qui nous intéressent.

M. Duarte (Haut-Représentant des affaires de désarmement) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, j'apprécie vivement l'occasion qui m'est offerte de m'adresser aux membres de la Première Commission et j'ai le plaisir de vous féliciter pour votre accession à la direction de nos travaux. Je tiens également à saluer les membres du Bureau et à assurer chacun de la coopération la plus étroite du Bureau des affaires de désarmement dans le travail qui nous attend.

Cette année marque le trentième anniversaire de la première session extraordinaire consacrée au désarmement (SSOD-I) qui a défini le mandat de la Commission. Bien que cette première session n'ait pas traité du terrorisme, le paragraphe suivant extrait de la Déclaration de cette première session extraordinaire soulevait de nombreuses préoccupations que nous connaissons encore actuellement :

« Aujourd'hui plus que jamais l'humanité est menacée d'autodestruction, du fait de l'accumulation massive, dans un esprit de compétition, des armes les plus destructrices que l'homme ait jamais fabriquées. Les arsenaux existants d'armes nucléaires sont à eux seuls plus que suffisants pour détruire toute vie sur la terre. L'échec de l'action menée pour arrêter et inverser la course aux armements, en particulier aux armements nucléaires, accroît le danger de prolifération des armes nucléaires. Pourtant, la course aux armements se poursuit. Les budgets militaires ne cessent d'augmenter et absorbent une quantité considérable de ressources humaines et matérielles. La multiplication des armements, en particulier des armements nucléaires, loin de contribuer à renforcer la sécurité internationale, l'affaiblit. La constitution de vastes arsenaux, l'accroissement formidable des stocks d'armes et des effectifs militaires et la concurrence qui s'exerce dans le perfectionnement des armes de toutes sortes à l'aide de ressources scientifiques et de progrès techniques détournés à cette fin représentent des menaces incalculables à la paix. Cette situation reflète et aggrave les tensions

internationales, intensifie les conflits dans diverses régions du monde, entrave le processus de détente, accentue les différends entre alliances militaires opposées, compromet la sécurité de tous les États, intensifie le sentiment d'insécurité qu'éprouvent tous les États, y compris ceux qui ne sont pas dotés d'armes nucléaires, et accroît le risque de guerre nucléaire. » (*résolution S-10/2, par. 11*) (voir A/S-10/4)

Hier comme aujourd'hui, les plus grands défis proviennent des armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires, qui présentent des menaces en raison des arsenaux existants et de leur prolifération. Des dizaines de milliers de ces armes subsistent et il n'existe aucun plan opérationnel de désarmement. Le nombre d'États dotés d'armes nucléaires a augmenté. Les craintes persistent du fait des activités nucléaires en Iran et en République populaire démocratique de Corée. Puis, le risque de terrorisme nucléaire existe.

Il y a cependant quelques raisons de conserver un optimisme prudent. Bien que la plupart des interventions faites à l'Assemblée générale aient, fâcheusement, négligé de traiter franchement du désarmement, d'autres aspects ayant trait à la recherche de progrès dans des domaines annexes ont été évoqués par un grand nombre d'orateurs, par des représentants de la société civile et par d'anciens dirigeants. Ces aspects sont également soulevés dans le cadre de la politique intérieure des États. La fermeture de certains sites d'expérimentations nucléaires, le maintien du moratoire sur les essais nucléaires, la déclaration des réductions dans le domaine des armes nucléaires déployées et l'étude de moyens de vérifier le désarmement nucléaire sont autant de mesures positives. Cependant, de plus grands efforts sont nécessaires, notamment d'importantes réductions dans les arsenaux nucléaires, une meilleure compréhension des mesures déjà prises, des plans opérationnels en matière de désarmement, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles.

En attendant, la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques se rapprochent d'une adhésion universelle et renforcent le tabou mondial dont ces armes font l'objet. L'année dernière, la nouvelle Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques a formé un secrétariat permanent pour les réunions relatives à cet

instrument, qui a assuré la Réunion des États parties en 2007 et les Réunions d'experts en 2007 et 2008.

En ce qui concerne la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, les Gouvernements de par le monde mènent des actions au niveau national pour éviter que des acteurs non étatiques ou des États supplémentaires n'acquière des armes de destruction massive. À la demande des États membres et avec leur appui, le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies a organisé plusieurs séminaires pour promouvoir la pleine mise en œuvre de la résolution.

Alors qu'une autre année s'est écoulée sans progrès marquants dans la mise au point de normes juridiques internationales concernant les missiles, j'ai vivement apprécié que le Groupe d'experts gouvernementaux traitant de la question ait pu, cette année, adopter un rapport qui, je l'espère, mènera à de nouvelles mesures dans cette direction.

De la même façon que la communauté mondiale doit examiner de pair les questions de la non-prolifération et du désarmement, il est essentiel de traiter simultanément les questions des armes de destruction massive et des armes classiques en établissant l'architecture d'une paix et d'une sécurité internationales pour l'avenir. Il ne s'agit pas de faire d'une sorte de contrôle une condition préalable pour les autres questions mais bien plutôt de poursuivre les deux objectifs. Nous ne devons jamais oublier que les armes classiques font d'innombrables victimes dans le monde entier. Leurs effets dévastateurs ont fait naître de nombreuses initiatives internationales centrées, entre autres, sur la réglementation du commerce de ces armes, l'amélioration de la transparence dans le domaine des transferts d'armes, la réduction du commerce illicite des armes légères et la mise hors-la-loi de certains types d'armements. Les récents efforts multilatéraux en vue de parvenir à un traité sur le commerce des armes ont suscité des réactions et, à maintes reprises, le Secrétaire général s'est exprimé sur le problème récurrent de l'absence d'un cadre normatif à cet égard. Il est indispensable de progresser dans tous ces domaines.

Quant aux armes légères, la Réunion biennale des États qui s'est tenue cet été pour mettre en œuvre le Programme d'action des Nations Unies s'est traduite par des résultats substantiels grâce à la bonne préparation et à une gestion rigoureuse. Si les États décident que des réunions d'une durée d'une semaine suffisent, la préparation d'ensemble et l'organisation

de ces réunions revêtiront encore plus d'importance. Pour aider à la mise en œuvre du Programme d'action, le Bureau des affaires de désarmement a mis en place une base de données électronique concernant le Système d'appui à l'exécution que je recommande à toutes les délégations en tant qu'outil d'information important en ce qui concerne la maîtrise des armes légères au niveau multilatéral. Mon Bureau envisage également des réunions régionales d'application qui devraient se tenir l'année prochaine. J'espère que l'on trouvera les ressources financières extrabudgétaires nécessaires à ces événements.

Le problème des armes légères fait partie du problème plus vaste de la violence armée. C'est pourquoi il nécessitera davantage qu'une solution circonscrite à la maîtrise des armements étant donné qu'il est lié à une gamme plus large de questions, notamment au commerce, à la santé, au développement, aux droits de l'homme, aux stupéfiants et au terrorisme. Cette approche est abordée dans le rapport sur les armes légères adressé par le Secrétaire général au Conseil de sécurité (S/2008/258).

Il convient également de porter une plus grande attention aux problèmes résultant du surplus de munitions d'armes classiques dans les arsenaux. Nous constatons les tragiques effets des flux incontrôlés de munitions qui disparaissent de stocks insuffisamment surveillés. Nous avons été informés d'explosions d'armes stockées, souvent dans des régions urbaines, causant des milliers de victimes. Une meilleure gestion des stocks d'armes s'impose d'urgence, et le rapport établi cette année par le Groupe d'experts gouvernementaux contient des recommandations utiles sur cette question.

Des actions internationales ont aussi été entreprises pour traiter des effets dévastateurs des bombes à sous-munitions sur les populations civiles. En décembre, plus de 100 pays se réuniront à Oslo pour signer la Convention sur les armes à sous-munitions, événement marquant dans la mise au point de normes mondiales dans ce domaine. L'ONU fera tout son possible pour appuyer ces nobles objectifs qui, je l'espère, seront une source d'inspiration pour les États parties à la Convention sur certaines armes classiques dans leurs initiatives pour traiter des effets atroces des armes à sous-munitions sur les populations civiles.

Nous ne devons pas oublier non plus les rapports faisant état de l'augmentation des dépenses militaires

et des transferts d'armes. C'est un domaine dans lequel les Nations Unies peuvent offrir beaucoup. Je veux parler ici du Registre des armes classiques des Nations Unies et de l'Instrument normalisé pour faire rapport sur les dépenses militaires qui, tous deux, seront examinés dans les prochaines années. Je voudrais saluer les États qui ont fourni des données à ces deux instruments utiles et j'encourage les autres à suivre leur exemple. Dans une époque de transferts d'armes et de dépenses militaires toujours accrus ces instruments sont d'autant plus indispensables.

Si les rédacteurs du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ont reconnu que les États devaient faire montre de volonté politique, ils ont également souligné qu'un mécanisme international approprié peut être efficace en matière de désarmement. La Première Commission joue un rôle essentiel dans l'établissement, la mise au point et l'application de normes multilatérales dans ce domaine. D'une certaine façon, elle représente une sorte de baromètre du climat politique dans notre monde d'aujourd'hui et des défis auxquels nous aurons à faire face demain.

D'autres baromètres dans le domaine des mécanismes du désarmement des Nations indiquent à l'évidence un temps orageux. La Commission du désarmement a achevé son cycle triennal sans être parvenue à un accord sur les questions inscrites à son ordre du jour. La Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociations en matière de désarmement, n'a toujours pas été en mesure de commencer ses travaux de fond malgré le haut niveau de participation des États Membres et les efforts conjoints de ses six Présidents.

Je loue les efforts de tous ce qui ont travaillé pour trouver un terrain d'entente à travers le mécanisme de désarmement des Nations Unies. Le fait qu'ils n'aient pu parvenir à des résultats concrets tient davantage à la question récurrente du manque de volonté politique qu'à un défaut de ces institutions elles-mêmes. Nous ne devrions pas accuser nos baromètres d'être responsables du mauvais temps.

Pour sa part, le Conseil consultatif du Secrétaire général pour les affaires de désarmement a modifié ses méthodes de travail pour permettre des débats plus approfondis. Il a recommandé notamment au Secrétaire général de continuer à renforcer son rôle personnel pour susciter une volonté politique dans le domaine de

désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Au cours de ce mois, le Secrétaire général traitera de ces questions dans les interventions importantes qu'il fera à l'Université de Harvard et aux Nations Unies. Une grande partie du travail d'analyse en matière de désarmement est faite à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. Sa directrice, M^{me} Patricia Lewis, a quitté son poste en août dernier et je saisis cette occasion pour la remercier de ses nombreuses et productives années de service et pour lui souhaiter tout le succès possible dans ses futures activités. Son successeur sera nommé prochainement.

Le Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement, qui célèbre son trentième anniversaire, est un autre élément important de notre mécanisme. En incluant la classe actuelle de 25 étudiants, le Programme a jusqu'à présent assuré la formation de pas moins de 759 fonctionnaires venant de 159 pays, dont plusieurs sont présents dans cette salle aujourd'hui. Je souhaite une chaleureuse bienvenue aux nouveaux venus dans notre communauté du désarmement qui va croissant.

Si la plus grande partie du travail en matière de désarmement consiste à atteindre les objectifs multilatéraux, il n'en demeure pas moins qu'il incombe individuellement aux États d'adopter une politique et des lois visant à parvenir à ces objectifs. Il ne s'agit pas seulement d'un défi pour des États distincts mais également pour les régions. Les questions relatives à la maîtrise des armements et au désarmement sont étudiées avec le plus grand sérieux dans les régions, et les trois Centres régionaux du Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, et en Asie et dans le Pacifique travaillent assidûment pour répondre aux demandes croissantes d'aide dans ces trois régions. Ils organisent des ateliers et des séminaires et fournissent des informations et des conseils. Ils ont encouragé l'adhésion universelle aux principaux traités, notamment à la Convention sur les armes chimiques et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ils ont aidé les États dans plusieurs domaines concernant les armes légères. Ce travail a été reconnu par tous, notamment par les 11 ministres du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale.

J'espère que de nouveaux progrès seront constatés à l'échelon régional, notamment la pleine adhésion régionale aux traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires, l'adhésion des États

dotés d'armes nucléaires aux protocoles pertinents, et que des avancées permettront la création de nouvelles zones, notamment au Moyen-Orient.

Comme les délégations le savent, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le développement en Asie et dans le Pacifique vient d'ouvrir son nouveau bureau à Katmandou. La Commission sera ultérieurement plus amplement informée de cet événement et des récents travaux productifs des autres Centres régionaux.

Je dois ajouter que l'aide des groupes non gouvernementaux, voire des citoyens à titre personnel, est essentielle pour avancer dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération. Lorsque les rédacteurs du Document final de la première session de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ont évoqué la nécessité de faire preuve d'une volonté politique, cela impliquait naturellement un rôle actif de la société civile pour qu'elle donne forme à l'avis de leurs dirigeants. J'ai le plaisir de saluer les groupes qui suivent nos débats aujourd'hui, et je me félicite de leurs nombreux efforts pour mieux faire comprendre l'importance du travail de la Commission et des questions dont elle traite.

L'une des activités essentielles du Bureau des affaires de désarmement est de publier des informations sur les questions de désarmement. Cette année, nous avons le plaisir de présenter une nouvelle édition améliorée de l'*Annuaire des Nations Unies sur le désarmement*. Il contient davantage d'analyses qu'auparavant. L'annuaire est sur le bureau des représentants, ainsi que d'autres publications. Il a également été mis en ligne pour le rendre accessible à un public plus large. Par ailleurs, je suis heureux d'annoncer que nous allons bientôt lancer le nouveau site Web du Bureau des affaires de désarmement.

Pour terminer, je voudrais rappeler les paroles du Président de la présente session de l'Assemblée générale, M. Miguel D'Escoto Brockmann qui, dans sa déclaration du 16 septembre, a appelé à « adopter une approche axée sur les résultats, tant du désarmement que de la réglementation des armements, une approche où les progrès se mesurent par les actes, et non par les mots ou le seul nombre des résolutions. » (A/63/PV.1). C'est là, effectivement un conseil sensé. En avril dernier, notre Secrétaire général a souligné l'importance vitale du désarmement et de la non-prolifération pour façonner la paix et la sécurité internationales. Il a dit : « Nous devons travailler

ensemble – le Secrétariat, les États Membres et la société civile – pour revitaliser nos efforts collectifs afin d’atteindre nos objectifs communs dans ces domaines. Nous ne pouvons pas échouer.» (A/CN.10/PV.282, p. 2)

Dans cet esprit, je souhaite à la Première Commission une session très fructueuse.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Duarte de ses observations. Nul doute que les représentants de la Commission auront pris note de l’importance des questions et des progrès réalisés dans ces domaines.

Points 81 à 96 de l’ordre du jour

Débat général sur tous les points de l’ordre du jour consacrés au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en espagnol*) : Je rappelle aux représentants que leurs interventions doivent se limiter à 10 minutes au maximum pour ceux qui s’expriment au nom de leur propre pays et à 15 minutes pour ceux qui s’expriment au nom d’un groupe de pays, comme il a été décidé dans nos débats consacrés à l’organisation des séances. À cet égard, j’invite les délégations à prêter attention au système de « voyants lumineux » mis en place ici par le Secrétariat afin de maintenir une bonne répartition du temps pour que tous les représentants puissent s’exprimer en toute équité. Après les 10 ou 15 minutes, la lumière rouge sera activée et je demanderai alors aux orateurs de terminer leurs interventions.

Nous nous sommes mis également d’accord pour que les textes plus longs puissent être distribués et mis en ligne sur le site Web Quickfirst de la Première Commission.

M. De Alba (Mexique) (*parle en espagnol*) : J’ai l’honneur d’intervenir au nom du Groupe de Rio : Argentine, Belize, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République bolivarienne du Venezuela, République dominicaine, Uruguay et mon pays, Mexique.

Le Groupe de Rio félicite chaleureusement l’Ambassadeur Marco Antonio Suazo, Représentant permanent du Honduras, en sa qualité de Président de la Première Commission. Nous apprécions particulièrement de voir un membre de notre région et

de notre Groupe diriger les travaux de notre Commission. Le Groupe de Rio exprime son soutien à l’Ambassadeur Suazo et sa volonté de contribuer de manière positive aux résultats de nos débats. Nous voudrions également adresser nos félicitations à l’Ambassadeur Paul Badji, le Président sortant, pour ses efforts et le dévouement dont il a fait preuve dans la conduite des travaux de la Commission à la précédente session.

Les pays du Groupe de Rio ont une longue tradition d’engagement à l’égard des questions de désarmement, qui sont parmi nos priorités dans l’ordre du jour des Nations Unies. Nous sommes en effet conscients que le désarmement et la non-prolifération sont les éléments essentiels des actions menées pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

Le Groupe de Rio constate avec préoccupation qu’au cours de ces dernières années le mécanisme du désarmement a fait peu de progrès dans certains domaines et a stagné dans d’autres. Fidèle à notre attachement au désarmement et à la non-prolifération, nous mettons l’accent sur les travaux de la Conférence du désarmement, présidés par l’Ambassadeur German Mundarain Hernandez de la République bolivarienne du Venezuela, et appuyons les activités de la Commission du désarmement et du Groupe de travail à composition non limitée chargé d’examiner les objectifs et l’ordre du jour, notamment l’établissement éventuel du comité préparatoire pour la quatrième session extraordinaire de l’Assemblée générale consacrée au désarmement (SSOD-IV).

C’est pourquoi, malgré le peu de progrès réalisés au cours du cycle triennal de la Commission du désarmement et dans les travaux visant à convoquer la quatrième session extraordinaire de l’Assemblée générale consacrée au désarmement, le Groupe de Rio continuera d’œuvrer de façon constructive pour parvenir à des positions communes susceptibles de faire avancer ce processus. Nous espérons notamment que, lors de l’examen de l’ordre du jour de la Commission du désarmement pour le prochain cycle, des consultations et des échanges de vues auront lieu de façon transparente.

Notre région, l’Amérique latine et les Caraïbes, a été la première zone densément peuplée exempte d’armes nucléaires, établie par le Traité sur l’interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes – le Traité de Tlatelolco – en 1967. En tant qu’État partie au Traité, nous prions

instamment aujourd'hui les États dotés d'armes nucléaires de retirer les déclarations interprétatives faites au moment de leur adhésion aux Protocoles à ce traité. De même, le Groupe de Rio renouvelle sa volonté d'appuyer la création et l'extension de zones exemptes d'armes nucléaires dans d'autres régions du monde.

Le Groupe de Rio exprime sa vive préoccupation en raison de la menace posée à l'humanité et à l'environnement par l'existence d'armes nucléaires et de doctrines de défense stratégique qui envisagent l'accumulation, la mise en point et l'emploi de ces armes. Il appelle à la complète élimination de toutes les armes nucléaires et de tous les programmes nucléaires à des fins militaires.

Le Groupe de Rio est attaché au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et prie tous les États qui n'y sont pas encore parties d'y adhérer en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires. Les trois piliers du TNP – non-prolifération, désarmement et utilisation pacifique de l'énergie nucléaire – sont d'égale importance, et des progrès sans conditions doivent être réalisés dans ces trois domaines, en tenant compte des intérêts de la communauté internationale. C'est pourquoi il est nécessaire d'avancer dans la voie du désarmement et de la mise en œuvre des 13 mesures concrètes convenues à la Conférence d'examen du TNP de 2000. Nous soulignons notamment la nécessité pour les États dotés d'armes nucléaires de remplir pleinement leurs engagements et de procéder à l'élimination complète des armes nucléaires.

Le Groupe de Rio constate avec satisfaction que des progrès ont été réalisés dans la préparation de la Conférence d'examen de 2010 des Parties au TNP. Il est important, selon nous, de créer des organes subsidiaires dans les grandes commissions de la Conférence pour examiner, entre autres, les mesures concrètes visant à l'élimination systématique et progressive des armes nucléaires, ainsi que les garanties négatives de sécurité.

Le Groupe de Rio réaffirme que l'élimination complète des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace de ces armes et que les États non dotés d'armes nucléaires doivent recevoir des garanties de sécurité contre la menace ou l'emploi de ces armes de la part des États qui en sont dotés. C'est pourquoi nous appelons à la conclusion, le plus rapidement possible, d'un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant sur les

garanties négatives de sécurité pour les États non dotés d'armes nucléaires.

Le Groupe de Rio encourage les négociations sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne et espère que ce processus pourra aboutir à l'instauration d'un climat de paix et de stabilité sur la péninsule. Le Groupe de Rio apprécie le travail effectué par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le processus de dénucléarisation.

Selon le Groupe de Rio, tous les États parties doivent se conformer pleinement à tous les articles du TNP. À cet égard, nous réaffirmons le droit inaliénable des pays en développement de participer, sans discrimination, à la recherche, à la production et à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Notre Groupe est en faveur de l'échange le plus large possible d'équipements, de matériels et d'informations scientifiques et technologiques destinés aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

En ce qui concerne les garanties de l'AIEA, le Groupe de Rio souligne qu'il est important d'apporter le plus large appui international au régime par le biais de la signature et de la ratification ultérieure de ces accords. À son avis, les garanties sont un outil fondamental dont dispose la communauté internationale pour prévenir le détournement de matières et de technologies nucléaires vers des activités contraires à l'esprit et aux objectifs du TNP.

Le Groupe de Rio réaffirme son soutien à l'ouverture de négociations, sans conditions préalables, sur un traité international interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, y compris un régime de vérification international.

Le Groupe de Rio appuie l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, étant convaincu qu'il limiterait la mise au point qualitative et quantitative des armes nucléaires. À cet égard, nous notons avec satisfaction la réunion ministérielle des États parties à ce traité qui s'est tenue à New York dans le cadre du débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session, et la réunion régionale sur ce même traité qui a eu lieu à San José, Costa Rica, les 29 et 30 septembre, en vue de promouvoir la rapide entrée en vigueur de cet instrument. Une fois encore nous remercions le Secrétariat technique provisoire pour le travail qu'il a réalisé afin d'assurer la rapide ratification du Traité,

notamment par les pays qui ont des difficultés à le faire bien qu'ils en appuient l'esprit et la lettre.

Le Groupe de Rio se félicite de la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par la Colombie, État figurant dans l'annexe 2 dont la ratification est nécessaire pour que le Traité puisse entrer en vigueur, et reconnaît les efforts de ce pays pour franchir cette étape malgré les difficultés juridiques rencontrées. À cet égard, nous appelons tous les États figurant à l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Traité comme preuve de leur volonté politique et de leur engagement à l'égard de la paix et de la sécurité internationales.

L'élimination complète des armes chimiques et biologiques devrait également être une priorité du désarmement, étant donné que, telles les armes nucléaires, ce sont des armes de destruction massive. Le Groupe de Rio rappelle qu'aucun de ses membres ne possède d'armes de ce type. Pour le Groupe de Rio il est de la plus haute importance d'universaliser la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques qui bénéficient d'un large appui international. À cet égard, nous espérons que la Réunion des États parties prévue pour décembre 2008 aboutira à des résultats concrets.

Le Groupe de Rio est préoccupé par les signes perceptibles d'une course aux armements dans l'espace et souligne que la Conférence du désarmement doit commencer ses travaux de fond sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. De même, nous soulignons l'importance du strict respect du régime juridique en vigueur sur l'utilisation de l'espace et nous reconnaissons l'intérêt commun de toute l'humanité pour l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques.

Le commerce illicite des armes légères est un grave problème auquel la communauté internationale doit accorder une attention particulière étant donné les nombreuses victimes qu'elles causent dans notre région et dans d'autres régions du monde. À cet égard, le Groupe de Rio attache une grande importance au Programme d'action sur les armes légères et de petit calibre, outil essentiel et complet et point de référence pour la mise au point de mesures en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects.

Le Groupe de Rio se félicite de la Troisième réunion biennale des États chargée d'examiner l'application du Programme d'action sur les armes

légères, qui s'est tenue à New York, et de l'adoption de son rapport final. Il convient de s'attacher à l'application de ses recommandations et d'établir un mécanisme de suivi du Programme. À cet égard, nous nous devons de mentionner que, pour le Groupe de Rio, la question des munitions est également très importante et que des progrès doivent être réalisés dans ce domaine car cette question est intrinsèquement liée au commerce illicite des armes légères.

Le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects est un problème qui touche profondément la majorité des pays en développement. Chaque année, il détruit de nombreuses vies et absorbe d'importantes ressources qui pourraient être consacrées au développement. À notre avis, il est indispensable de continuer à œuvrer au niveau multilatéral dans ce domaine en vue de l'adoption d'instruments juridiquement contraignants sur le marquage, le traçage et le courtage illicite, et de la mise en œuvre des normes déjà adoptées afin de créer de solides instruments juridiquement contraignants au titre du Programme d'action.

Enfin, le Groupe exprime sa volonté d'œuvrer sans relâche pour l'adoption de mécanismes conjoints en vue d'une action coordonnée contre le fléau du commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Pour le Groupe de Rio, la question de normes internationales communes sur l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques est très importante. À la présente session nous aurons à examiner le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux établi en vertu de la résolution 61/89 de l'Assemblée générale, qui doit être dûment examiné par les États membres.

Le Groupe de Rio appuie les efforts internationaux pour réduire les souffrances causées par les armes à sous-munitions et leur utilisation contre les populations civiles, en violation flagrante du droit international humanitaire. À cet égard, nous avons pris note de la tenue de la Conférence diplomatique de Dublin sur les armes à sous-munitions, en mai dernier. Le Groupe de Rio continue à appeler à la mise en œuvre de toutes les dispositions de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou frappant sans discrimination, y compris ses Protocoles.

Le problème des mines antipersonnel continue à requérir l'attention de la communauté internationale. Le Groupe de Rio reconnaît l'importance de la Convention d'Ottawa, le Service de l'action antimines des Nations Unies et le Programme d'action intégral contre les mines antipersonnel de l'Organisation des États américains. À cet égard, nos membres sont déterminés à faire de l'hémisphère une zone exempte de mines antipersonnel. Le Groupe de Rio souligne l'importance de la coopération dans les opérations de déminage et l'assistance aux victimes et espère que les succès enregistrés les années précédentes se renouvelleront.

Le Groupe de Rio estime que les mesures de confiance sont un outil important pour instaurer la paix et la sécurité dans le monde et qu'elles viennent renforcer les actions matière de désarmement et de non-prolifération. Leur application et leur consolidation permettent de réduire l'incertitude et d'empêcher les conflits, et représentent un mécanisme efficace pour promouvoir une plus grande intégration politique, économique et culturelle grâce à une transparence et à une coopération plus grandes dans les domaines de la défense et de la sécurité. Notre région a été pionnière dans l'instauration de mesures de confiance. Nous avons suivi attentivement leurs résultats positifs dans les domaines du renforcement de la paix et de la consolidation de la démocratie dans les Amériques grâce à une plus grande transparence et à un dialogue ouvert entre les pays de l'hémisphère. La transparence en matière de désarmement est un élément fondamental des mesures de confiance.

Au niveau régional, nous poursuivons nos efforts pour parvenir à la pleine mise en œuvre de la Convention interaméricaine sur la transparence en matière d'acquisition d'armes classiques. En même temps, au niveau international, nous continuerons à œuvrer pour l'universalisation du Registre des armes classiques des Nations Unies. Il est également important de favoriser des synergies positives entre ces deux instruments. Ainsi, les progrès réalisés dans un domaine pourront également avoir des effets concrets sur l'autre, notamment pour ce qui est des examens périodiques du Registre et de la prochaine conférence des États parties à la Convention prévue en 2009.

J'arrive à la fin du temps dont je dispose. C'est pourquoi je terminerai en demandant aux délégations de prendre connaissance de la suite de cette intervention, soit en anglais, soit en espagnol, qui sera mise à la disposition de tous les membres présents.

M. Natalegawa (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Commission. Nul doute que, sous votre direction avisée et grâce à votre expérience et à la coopération de votre Bureau, l'ordre du jour de la Première Commission progressera. Le Mouvement des pays non alignés vous assure de son plein appui et de toute sa coopération pour faciliter votre tâche à la tête des travaux de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session. Le Mouvement félicite également les membres du Bureau pour leur élection.

La situation qui se détériore dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale est regrettable. Le Mouvement des pays non alignés encourage toutes les parties à redoubler d'efforts pour surmonter l'impasse actuelle afin d'avancer dans la voie du désarmement et de la non-prolifération sous tous ses aspects. Le Mouvement des pays non alignés souligne et réaffirme encore une fois que le multilatéralisme et les solutions multilatéralement agréées, conformément à la Charte des Nations Unies, constituent les seuls moyens viables de traiter des questions du désarmement et de la sécurité internationale. Nous sommes déterminés à continuer de promouvoir le multilatéralisme en tant que principe cardinal de tous nos efforts et négociations dans ces domaines. Nous soulignons également la position de principe du Mouvement concernant le non recours à la force ou à la menace contre l'intégrité territoriale de tous États.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme que tous les États doivent s'acquitter de leurs obligations dans les domaines des armements et du désarmement et empêcher la prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects ainsi que les autres armes de destruction massive. Le Mouvement rappelle que l'objectif ultime des efforts des États dans le processus de désarmement est le désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace.

Le Mouvement des pays non alignés souligne que des progrès dans le domaine du désarmement nucléaire et de la non-prolifération sont indispensables pour renforcer la paix et la sécurité internationales. Nous appelons tous les États à poursuivre et à intensifier les

négociations multilatérales, comme agréé par consensus dans le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement (SSOD-I) de façon à parvenir au désarmement nucléaire sous un contrôle international efficace et à renforcer les régimes du désarmement international, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération.

Conformément au Document final de la quinzième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés, organisée à Téhéran le 30 juillet 2008, le Mouvement réaffirme sa position de principe sur le désarmement nucléaire, qui demeure sa plus haute priorité, et sur la question de la non-prolifération nucléaire sous tous ses aspects.

Nous sommes très inquiets de l'absence de progrès des États dotés d'armes nucléaires dans la mise en œuvre de leur engagement pris en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et réaffirmé au titre des décisions et résolutions adoptées à la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 et, aussi, des 13 mesures concrètes agréées à la Conférence d'examen du TNP de 2000 en vue de l'élimination complète de leurs arsenaux à laquelle ils se sont engagés au titre de l'Article VI du TNP.

Le perfectionnement des armes nucléaires existantes et de leurs vecteurs ainsi que la mise au point de nouvelles armes nucléaires vont à l'encontre des assurances fournies par les États nucléaires lorsque que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a été conclu. Cet état de choses nous préoccupe vivement.

En ce qui concerne le Traité de Moscou de 2002 entre la Fédération de Russie et les États-Unis, le Mouvement des pays non alignés souligne que les réductions effectuées dans le déploiement et l'état opérationnel des armes nucléaires ne peuvent se substituer à des réductions irréversibles de ces armes et à leur complète élimination. Nous demandons aux États-Unis et à la Fédération de Russie d'appliquer les principes de transparence, d'irréversibilité et de vérifiabilité à toute nouvelle diminution de leurs arsenaux nucléaires, ogives et vecteurs, conformément au Traité.

Selon le Mouvement des pays non alignés, les efforts de la communauté internationale en vue de la non-prolifération doivent s'accompagner d'actions en direction du désarmement nucléaire. De même, la question de la non-prolifération doit être réglée par des moyens politiques et diplomatiques et les mesures et

initiatives à cet égard doivent être prises dans le cadre du droit international, des conventions multilatérales pertinentes et de la Charte des Nations Unies.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme que l'élimination complète des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires. C'est pourquoi, en attendant l'élimination complète de ces armes, les efforts visant à conclure un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires doivent être poursuivis en priorité.

Le Mouvement des pays non alignés demeure très inquiet à l'égard de la doctrine stratégique de défense des États dotés d'armes nucléaires, notamment la conception stratégique de l'OTAN qui, non seulement met en avant des logiques justifiant l'emploi ou la menace d'armes nucléaires, mais continue d'utiliser des arguments injustifiables sur la sécurité internationale fondés sur la promotion et la mise au point d'alliances militaires et de politiques de dissuasion.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme qu'il convient de respecter le droit inaliénable des pays en développement, sans discrimination, à s'engager dans la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il souligne qu'il est de la responsabilité des pays développés d'appuyer les demandes légitimes des pays en développement en matière d'énergie nucléaire.

Le Mouvement des pays non alignés demeure préoccupé par les incidences négatives de la mise au point et du déploiement de missiles de défense antibalistique (ABM) et la menace d'une militarisation de l'espace extra atmosphérique qui ont, entre autres, contribué à une nouvelle érosion d'un climat international propice à la promotion du désarmement et au renforcement de la sécurité internationale.

L'abrogation du Traité ABM constitue un nouveau défi à la stabilité stratégique et à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Le Mouvement des pays non alignés craint que la mise en œuvre d'un système de défense de missiles national déclenche une course aux armements ainsi que la mise au point de systèmes de missiles perfectionnés et une augmentation du nombre d'armes nucléaires.

Aux yeux du Mouvement des pays non alignés, l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires

créées par les Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok, Pelindaba, Semipalatinsk et le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie sont des mesures positives et importantes dans la perspective du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. Nous nous félicitons des initiatives visant à la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans toutes les régions du monde et appelons à la coopération et à de larges consultations afin de parvenir à des accords librement consentis entre les États de la région intéressée.

Le Mouvement des pays non alignés renouvelle son appui à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient conformément à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, au paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale adoptées par consensus.

En attendant la création d'une telle zone dans la région du Moyen-Orient, le Mouvement des pays non alignés demande à Israël d'adhérer au TNP sans retard et de placer toutes ses installations nucléaires sous les garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il demande instamment l'examen continu de la question des capacités nucléaires israéliennes dans le cadre de l'AIEA.

Le Mouvement des non alignés réaffirme le rôle central de la Première Commission en tant qu'organe subsidiaire essentiel de l'Assemblée générale pour traiter des questions importantes relatives au désarmement et à la sécurité internationale, étant donné notamment la situation complexe dans ce domaine.

Tout en soulignant le rôle de la Conférence du désarmement, seul organe multilatéral de négociations en matière de désarmement, nous renouvelons notre appel à cette instance pour qu'elle se mette d'accord sur un Programme de travail équilibré et complet en établissant, entre autres, un comité spécial sur le désarmement nucléaire le plus rapidement possible et à titre de question hautement prioritaire.

Nous réaffirmons le rôle important de la Commission du désarmement, seul organe spécialisé de délibération au sein du mécanisme multilatéral de désarmement des Nations Unies. Le Mouvement des pays non alignés continue d'appuyer pleinement les travaux de la Commission du désarmement. Il regrette qu'elle n'ait pas été en mesure de parvenir à un accord sur les recommandations relatives à ses deux questions de l'ordre du jour au cours des sessions de fond de son

cycle triennal qui s'est achevé en avril 2008, en raison de l'absence de volonté politique et des positions rigides de certains États dotés d'armes nucléaires. Cet échec perdure malgré le rôle constructif du Mouvement des pays non alignés et les propositions concrètes émises tout au long des débats, notamment au sein du Groupe de travail I, sur le point 4 de l'ordre du jour intitulé « Recommandations pour atteindre l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires. »

Nous demandons à tous les États Membres des Nations Unies de faire preuve de la volonté politique et de la souplesse nécessaires, conformément aux directives pertinentes déjà adoptées par l'Assemblée générale, pour parvenir le plus rapidement possible à un accord sur l'ordre du jour de la Commission du désarmement des Nations Unies durant son prochain cycle qui débutera en 2009.

Pour le Mouvement des pays non alignés il est important que l'Assemblée générale continue l'examen actif de cette question pour atteindre le consensus sur les objectifs, l'ordre du jour et l'établissement d'un comité préparatoire pour la quatrième session de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, notamment en convoquant à nouveau le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les objectifs et l'ordre du jour, notamment l'éventuelle création d'un comité préparatoire en vue de la session extraordinaire. Le Mouvement demandera, en temps voulu, la convocation du Groupe de travail à composition non limitée.

Le Mouvement des pays non alignés partie au TNP espère que les résultats des première et deuxième Commissions préparatoires seront pris en compte à la troisième Commission préparatoire et à la Conférence d'examen. Nous réaffirmons que l'universalité du Traité est un objectif important, et notre Groupe travaillera à cette fin. Nous demandons à tous les États parties au TNP d'intensifier leurs efforts pour assurer le succès de la Conférence d'examen du TNP de 2010. De l'avis du Mouvement, il convient d'établir des organes subsidiaires aux principales commissions pertinentes de la Conférence d'examen du TNP de 2010 pour étudier les mesures concrètes en vue d'actions systématiques et progressives destinées à éliminer les armes nucléaires, analyser et recommander les propositions relatives à la mise en œuvre de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995 et examiner les garanties de sécurité.

Nous constatons avec inquiétude que de grandes quantités d'armes nucléaires continuent d'exister, et certains États qui en sont dotés sont prêts à mettre au point des arsenaux plus vastes et plus perfectionnés de ces armes.

Pour le Mouvement des pays non alignés il est important que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires parvienne à l'universalité, notamment par l'adhésion de tous les États dotés d'armes nucléaires ce qui, entre autres, contribuerait au processus de désarmement nucléaire. Pour atteindre pleinement les objectifs du Traité, il est essentiel que tous les États signataires, notamment ceux dotés d'armes nucléaires, maintiennent continûment leur engagement à l'égard du désarmement nucléaire.

Le Mouvement des pays non alignés partie à la Convention sur les armes biologiques se félicite du processus de travail d'intersessions convenu dans le Document final de la Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques de 2006. Nous souhaitons que cette convention soit efficace et vérifiable et qu'elle soit appliquée de manière complète. Le Mouvement des pays non alignés partie à la Convention sur les armes biologiques continue de penser que la participation à des échanges les plus larges possible et une coopération internationale renforcée en vue de faciliter le développement économique et social sont des éléments indispensables à la mise en œuvre complète et équilibrée de la Convention dans son ensemble. Il reconnaît qu'il convient de renforcer la Convention grâce à des négociations multilatérales menant à l'adoption d'un protocole juridiquement contraignant et une adhésion universelle à la Convention.

Le Mouvement des pays non alignés partie à la Convention sur les armes chimiques se félicite des résultats de la deuxième Conférence d'examen de cet instrument et souligne le rôle de la Convention en tant que traité de désarmement. Il réaffirme qu'il est important de respecter les délais prévus pour la destruction de ces armes. Tout en constatant les progrès réalisés par les États possesseurs de matières chimiques, le Mouvement des pays non alignés partie au Traité est préoccupé du fait que plus de 60 % des arsenaux ne sont toujours pas détruits. Il souligne à nouveau la nécessité d'une coopération internationale dans le domaine des activités chimiques à des fins non interdites en vertu de la Convention sur les armes chimiques.

Le Mouvement des pays non alignés partie à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction se félicite des résultats de la huitième Réunion des États parties, qui s'est tenue sur les bords de la Mer Morte du 18 au 22 novembre 2007, et attend avec intérêt la neuvième Réunion des États parties qui se tiendra à Genève, Suisse, du 24 au 28 novembre 2008.

Le Mouvement exprime sa préoccupation face à la présence de restes explosifs de la Seconde Guerre mondiale, notamment sous forme de mines terrestres, qui continuent à causer des pertes humaines et matérielles et entravent les plans de développement dans différents pays non alignés. Nous demandons instamment aux États qui ont la responsabilité première d'avoir disséminé ces explosifs et de les avoir laissés hors de leurs territoires pendant la Seconde guerre mondiale de coopérer avec les pays touchés et de leur fournir une aide au déminage, notamment par un échange d'informations, la fourniture de cartes indiquant la localisation des mines et des explosifs, une assistance techniques au déminage, le défraiement du coût des opérations d'enlèvement et une compensation pour toutes les pertes causées par les mines enfouies.

Le Mouvement des pays non alignés partie à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination et à ses Protocoles encourage les États à devenir parties à cet instrument et à ses Protocoles additionnels sur les restes d'explosifs de guerre.

Le Mouvement reconnaît les effets négatifs sur le plan humanitaire de l'emploi d'armes à sous munitions. Nous soulignons la position de principe du Mouvement sur le rôle central des Nations Unies dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements. Nous avons pris note de l'examen continu de la question des armes à sous-munitions dans le cadre de la Convention sur les armes chimiques. Nous avons également pris note de la Conférence sur les armes à sous-munitions, qui s'est tenue à Dublin du 19 au 30 mai 2008.

Le transfert illicite, la fabrication et la circulation des armes légères, leur accumulation excessive et leur dissémination incontrôlée dans de nombreuses régions du monde préoccupent vivement le Mouvement des pays non alignés. Nous estimons que la prévention du commerce illicite des armes légères est indispensable

pour créer des conditions de sécurité permettant le développement. À cet égard, nous réaffirmons qu'il est important de mettre en œuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects qui, selon nous, constituera le cadre principal d'examen de la question du commerce illicite de ces armes. Nous avons pris note de la Réunion biennale des États qui a examiné la mise en œuvre aux niveaux national, régional et mondial du Programme d'action et de l'Instrument international sur le traçage. Nous encourageons les initiatives de tous États pour mobiliser les ressources et les compétences et fournir une assistance en vue de parvenir à la pleine mise en œuvre du Programme d'action.

La communauté internationale doit œuvrer de manière collective pour faire face aux graves défis qui se posent à nous. Il nous faut travailler tous ensemble, à la présente session de l'Assemblée générale, pour instaurer un avenir stable et exempt d'armes meurtrières et atteindre nos objectifs communs.

Qu'il me soit permis de terminer en appelant une fois encore tous les États à faire preuve de la volonté politique requise durant la présente session de la Première Commission. Pour sa part, le Mouvement des pays non alignés participera de façon active et constructive aux débats et aux négociations, notamment en présentant des projets de résolution dans six domaines : le multilatéralisme, le respect des normes environnementales, l'uranium appauvri, le désarmement et le développement, le Centre régional pour la paix et le désarmement et le Protocole de Genève de 1925. Nous présenterons également un projet de décision concernant la convocation de la prochaine session extraordinaire.

M. Obisakin (Nigéria) : Monsieur le Président, je prends la parole au nom du Groupe des États d'Afrique pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session et pour vous souhaiter, à vous-même et aux autres membres du Bureau, plein succès.

(l'orateur poursuit en anglais)

Monsieur le Président, nous sommes certains que votre expérience dans le domaine diplomatique sera très utile pour mener à bien les travaux de notre Commission. Le Groupe des États d'Afrique vous assure de son indéfectible appui et de sa coopération

totale dans l'accomplissement des tâches qui nous attendent.

Le Groupe des États d'Afrique souhaite s'associer à l'intervention que vient de faire le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et à renouveler son engagement en faveur de la paix et à de la stabilité internationales fondé sur les principes d'une sécurité non diminuée pour tous les États. Le Groupe reste fermement attaché à la réalisation du désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. Le Groupe tient à exprimer sa confiance dans les objectifs, les buts et principes de la non-prolifération des armes nucléaires conformément aux dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et aux arrangements convenus à la Conférence d'examen et de prorogation de 1995, notamment la résolution sur le Moyen-Orient ainsi qu'aux 13 mesures concrètes adoptées à la Conférence d'examen de 2000 des Parties au Traité.

L'Afrique pense également que le multilatéralisme et les solutions qui en découlent, notamment dans le cadre de la Charte des Nations Unies, permettront d'accélérer la réalisation de la plupart de nos objectifs, sinon tous. Nous appelons toutes les délégations à faire montre de la souplesse et de la volonté politique nécessaires pour faire avancer la question du désarmement et de la non-prolifération.

Le Groupe des États d'Afrique demeure convaincu que les armes nucléaires représentent la plus grave menace pour l'humanité et sa civilisation. C'est pourquoi il est essentiel que la communauté internationale s'accorde pour entamer, sans plus de retard, des négociations multilatérales conduisant à la rapide conclusion d'une convention interdisant la mise au point, la production, l'expérimentation, le déploiement, le stockage, le transfert, le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires et sur leur élimination complète. Dans le but d'atteindre cet objectif, le Groupe demande aux États dotés d'armes nucléaires de s'engager à cesser l'amélioration qualitative, la mise au point, la production et le stockage des ogives nucléaires et de leurs vecteurs. En attendant l'élimination complète de ces armes, il est nécessaire d'établir un instrument international juridiquement contraignant en vertu duquel les États dotés d'armes nucléaires s'engagent à ne plus avoir recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires contre les États qui n'en sont pas dotés. Le Groupe des États d'Afrique souligne qu'il est important de garantir

l'irréversibilité, la transparence et la vérifiabilité de tout processus de désarmement nucléaire si l'ont veut qu'il soit constructif et efficace.

Le Groupe des États d'Afrique reconnaît que la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a pris des décisions qui font date dans l'histoire des actions multilatérales menées en direction du désarmement, notamment du désarmement nucléaire. Le Groupe constate une fois de plus avec regret que, trois décennies après son adoption, le Document final de cette session (résolution S-10/2) n'a toujours pas été mis en œuvre. C'est pourquoi il convient, selon nous, de convoquer une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement de façon à donner un sens concret au processus de désarmement nucléaire. À cet égard, le Groupe se félicite de la dynamique engendrée par le Groupe de travail à composition non limitée sous la direction de l'Ambassadeur Labbé du Chili.

Le Groupe des États d'Afrique réitère son appui de longue date à l'élimination complète de tous les essais nucléaires. Il souligne qu'il convient de parvenir à l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, notamment par l'adhésion de tous les États dotés d'armes nucléaires qui, entre autres, devraient participer au processus de désarmement nucléaire.

Aux yeux du Groupe des États d'Afrique il est important de renforcer les accords multilatéraux existants sur la maîtrise des armes et le désarmement en garantissant leur plein respect et la mise en œuvre effective de ces accords, notamment leur universalité.

Le Groupe réaffirme également l'importance du mécanisme de désarmement en vigueur en tant que moyen de faire avancer le processus de désarmement nucléaire. Le Groupe appelle la Conférence du désarmement, seul organe multilatéral de négociation en matière de désarmement, à se mettre d'accord le plus rapidement possible sur un Programme de travail pour permettre l'ouverture de négociations de fond.

Le Groupe des États d'Afrique déplore l'absence de progrès substantiels au cours du précédent cycle de la Commission du désarmement et appelle tous les États Membres à faire preuve de la souplesse et de la volonté politique nécessaires pour créer un climat favorable au consensus lors du prochain cycle de négociations.

Le Groupe des États d'Afrique réitère son appui au concept internationalement reconnu des zones exemptes d'armes nucléaires établies sur la bases d'arrangements librement consentis entre les États des régions intéressées. Nous demandons à toutes les parties intéressées de ratifier le Traité de Pelindaba portant création d'une zone africaine exempte d'armes nucléaires pour que cet instrument compte, sans plus tarder, le nombre d'États requis pour son entrée en vigueur.

Le Groupe des États d'Afrique demande aux États de prendre les mesures appropriées pour éviter tout déversement de déchets nucléaires, chimiques et radioactifs qui violerait la souveraineté des États. Le Groupe demande également la mise en œuvre effective du Code de pratique de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire sur les mouvements internationaux transfrontières de déchets nucléaires en tant que moyen de renforcer la protection de tous les États contre le déversement de ce type de déchets sur leur territoire.

Le Groupe des États d'Afrique tient à exprimer sa préoccupation face au transfert, à la fabrication et à la circulation illicite des armes légères. À cet égard, le Groupe souhaite que le cadre de la Troisième réunion biennale des États sur la mise en application aux niveaux national et régional du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects soit maintenu avec vigueur. L'Afrique tient également à attirer l'attention sur la nécessité de se concentrer davantage sur les besoins des pays en développement en matière d'autonomie technique et financière pour leur permettre de traiter comme il convient la menace que représentent les armes légères et de petit calibre.

L'Afrique souligne les droits inaliénables des pays en développement à participer sur un pied d'égalité à la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques – je dis bien « à des fins pacifiques ».

Nous nous félicitons du nouvel élan donné au Centre des Nations Unies pour la paix et le développement en Afrique, à Lomé, pour lui permettre de jouer un rôle important dans la promotion de la paix, de la sécurité, de la maîtrise des armements et du désarmement. Cependant, le Centre a toujours besoin de l'appui constant des Nations Unies.

Pour terminer, le Groupe des États d'Afrique demande à toutes les délégations de faire preuve de la

souplesse et de la volonté politique requises dans les négociations durant la présente session de la Première Commission. Pour sa part, le Groupe tient une fois encore à assurer la Commission de sa volonté de participer pleinement et de façon constructive à toutes les négociations.

M. Danon (Union européenne) : Je prends la parole au nom de l'Union européenne. La Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats, l'Albanie et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova, se rallient à la présente intervention.

L'Union européenne est profondément attachée à la mise au point d'un système multilatéral efficace. Nous souhaitons que les organisations, régimes et traités internationaux jouent pleinement leur rôle face aux menaces pesant sur la paix et la sécurité internationales et que tout soit mis en œuvre pour assurer le plein respect des obligations contenues dans les traités et accords multilatéraux de désarmement et de non-prolifération. C'est pourquoi l'Union européenne considère que le renforcement de l'autorité des Nations Unies devrait être une priorité pour tous les pays. Dans ce contexte, le travail au sein de la Première Commission et sa capacité à interagir avec d'autres organes des Nations Unies sont de la plus haute importance.

Il est indéniable que la sécurité internationale continue d'être compromise et menacée tant sur le plan mondial que régional par la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs et par le risque que des acteurs non étatiques aient accès à de telles armes. La découverte à plusieurs reprises d'activités nucléaires clandestines est un motif de profonde préoccupation pour la communauté internationale, de même que la prolifération de missiles de portée de plus en plus grande.

L'Union européenne est pleinement engagée en faveur du maintien, de la mise en œuvre et du renforcement des traités et des accords en matière de désarmement et de non-prolifération. Des progrès en matière de désarmement et de non-prolifération sont nécessaires, conformément aux instruments pertinents existants et par la négociation de nouveaux traités, tel un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires ou d'autres engins nucléaires explosifs.

Les actions de l'Union européenne sont guidées par la stratégie de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive par laquelle l'Union s'engage à agir avec résolution en utilisant tous les instruments et politiques à sa disposition pour prévenir, dissuader, faire baisser ainsi que, lorsque cela est possible, mettre un terme aux programmes de prolifération.

Conformément à cette stratégie, l'Union européenne est déterminée à poursuivre son action de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, qui est potentiellement la menace la plus importante pour notre sécurité. Nous sommes résolus à obtenir une adhésion universelle aux traités multilatéraux dans ce domaine ainsi que le renforcement du régime de non-prolifération.

Mais le renforcement et une plus large adhésion aux normes ne suffisent pas. Il faut s'assurer de leur respect. C'est pourquoi l'Union européenne attache une attention particulière à la nécessité d'accroître la détectabilité des violations en tant que moyen de renforcer le respect des obligations établies par le régime des traités multilatéraux. À cet effet, il est essentiel de faire le meilleur usage des mécanismes de vérification existants et, si nécessaire, d'établir des instruments de vérification supplémentaires.

L'Union européenne soutient le renforcement du rôle du Conseil de sécurité qui a pour responsabilité première de préserver la paix et la sécurité internationales, afin qu'il puisse prendre les mesures appropriées en cas de non respect, entre autres, des obligations découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Elle souligne également le rôle essentiel et unique de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour vérifier le respect par les États de leurs engagements de non-prolifération nucléaire. Elle appelle instamment tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et mettre en vigueur les accords de garantie et les protocoles additionnels qui constituent la norme actuelle de vérification de l'AIEA.

L'Union européenne attache également une importance particulière au régime de vérification établi par la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et mise en œuvre par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, qui permet de s'assurer du respect des obligations de destruction des États s'étant déclarés possesseurs d'armes chimiques et de celles relatives à la non-prolifération de ces armes.

L'Union européenne rappelle que le mécanisme des inspections par mise en demeure représente un instrument indispensable et à tout moment disponible de ce régime. De même, le renforcement des instruments de vérification des activités non interdites par la Convention sur les armes chimiques doit demeurer un objectif à long terme.

L'Union européenne rappelle son attachement à la poursuite des travaux pour identifier, dans le long terme, un mécanisme efficace pour renforcer et vérifier le respect de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques. L'Union européenne confirme également son engagement en faveur de contrôles nationaux des exportations robustes et internationalement coordonnés.

L'Union européenne attache une grande importance à la lutte contre le terrorisme. Elle soutient toutes les mesures destinées à empêcher les terroristes d'acquérir des armes nucléaires, biologiques et chimiques ou des matières qui y sont liées, leurs vecteurs ainsi que des matières radiologiques. La résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et les résolutions 1673 (2006) et 1810 (2008) du Conseil de sécurité qui l'ont suivie jouent un rôle crucial à cet égard, et nous appelons tous les États à les mettre pleinement en œuvre.

Nous félicitons le Comité établi par le Conseil de sécurité conformément à sa résolution 1540 (2004), pour ses activités de soutien à la résolution et l'appelons à poursuivre et à accroître ses efforts avec une attention particulière pour les régions où l'application de la résolution est la plus urgente. L'Union européenne est disposée à continuer à fournir son assistance, notamment aux fins de mettre au point les infrastructures juridiques et administratives nécessaires. L'Union européenne soutient pleinement les objectifs de l'Initiative globale de lutte contre le terrorisme nucléaire et de l'Initiative de sécurité contre la prolifération qui témoignent des efforts de la communauté internationale pour prévenir et répondre à la menace croissante du terrorisme nucléaire. Nous devons poursuivre nos efforts dans ce domaine.

Le Traité sur la non-prolifération, fondé sur trois piliers se renforçant mutuellement, non-prolifération, désarmement et utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, constitue un cadre multilatéral unique et irremplaçable pour le maintien, le renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales. Le Traité demeure la pierre angulaire du régime mondial

de non-prolifération nucléaire, ainsi que le fondement essentiel de la poursuite du désarmement nucléaire conformément à son Article VI. C'est un élément capital du développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Compte tenu des défis actuels dans le domaine de la sécurité internationale, notamment les risques de prolifération, nous sommes convaincus que le TNP est aujourd'hui plus important que jamais. Il est de notre devoir de préserver et de renforcer son autorité et son intégrité. À cet effet, l'Union européenne continuera à promouvoir tous les objectifs contenus dans le Traité. Nous continuerons à œuvrer en faveur de l'universalité du TNP et appelons tous les États qui ne sont pas parties à cet instrument à y adhérer en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.

L'Union européenne se félicite de la conclusion satisfaisante de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2010 qui s'est tenue à Genève du 28 avril au 9 mai dernier. L'Union européenne continuera à travailler pour assurer la réussite de l'actuel cycle d'examen en vue, notamment, de renforcer le régime de non-prolifération. L'Union européenne s'attachera à ce que, de manière équilibrée, efficace, concrète et pragmatique, la Conférence de 2010 examine les moyens d'accroître les efforts internationaux de lutte contre la prolifération, de poursuivre le désarmement et d'assurer le développement responsable des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire par les pays désireux de développer leurs capacités dans ce domaine.

L'Union européenne reste pleinement engagée, sur la base de sa position commune de 2005 à laquelle elle se tient, à œuvrer en faveur du renforcement du régime international de non-prolifération nucléaire. L'Union européenne continue de soutenir les décisions et la résolution adoptées à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995 et le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000 (TNP/CONF.2000/28 (Parties I et II), tout en prenant en compte la situation actuelle.

L'Union européenne constate que de graves défis de prolifération sont apparus ces dernières années et appelle la communauté internationale à y faire face avec conviction et à s'attaquer résolument à tout nouveau défi de ce type dans les années à venir.

En adoptant la résolution de sanctions 1835 (2008) du Conseil de sécurité sur le programme nucléaire iranien sur la base de l'Article 41 du Chapitre

VII de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité a envoyé à nouveau un message ferme de la communauté internationale à l'Iran. Nous déplorons le non-respect persistant par l'Iran des exigences du Conseil de sécurité et du Conseil des Gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) par le refus de suspendre l'enrichissement, de faire toute la lumière sur ses activités passées et présentes et d'accorder à l'AIEA l'accès et la coopération que celle-ci demande pour régler les questions en suspens mentionnées dans ses rapports afin de restaurer la confiance.

L'Union européenne est particulièrement préoccupée par le dernier rapport du Directeur général de l'AIEA du 15 septembre dernier (GOV/2008/38). Elle partage la grave préoccupation du Directeur général de l'AIEA alors que l'Iran ne répond pas à des questions relatives à de possibles activités liées à la conception et à la fabrication des armes nucléaires. Nous appelons instamment l'Iran à respecter les demandes du Conseil de sécurité et de l'AIEA, notamment la suspension des activités liées à l'enrichissement, des activités de retraitement ainsi que de tous les projets liés à l'eau lourde.

L'Union européenne reste engagée à trouver rapidement une solution négociée au dossier nucléaire iranien et nous réaffirmons notre ferme engagement en faveur d'une double approche. Nous exhortons l'Iran à ouvrir la voie aux négociations en se conformant aux résolutions 1737 (2006), 1747 (2007), 1803 (2008) et 1835 (2008) du Conseil de sécurité. Nous réaffirmons notre soutien aux propositions présentées à l'Iran en juin 2006 par le Secrétaire général et le Haut-Représentant de l'Union européenne et développées dans une offre révisée remise à l'Iran le 14 juin 2008.

L'Union européenne continue à soutenir le processus des Pourparlers à six et l'objectif de dénucléarisation de la Corée du Nord conformément à la résolution 1718 (2006) du Conseil de sécurité. Nous sommes particulièrement préoccupés par la récente annonce de la Corée du Nord du redémarrage de ses installations de Yongbyon. L'Union européenne souligne l'importance d'une application prompte et complète des engagements contenus dans le communiqué conjoint du 19 septembre 2005 en vue d'un démantèlement complet, vérifiable et irréversible du Programme nucléaire militaire de la République populaire démocratique de Corée. L'Union européenne appelle la République populaire démocratique de Corée à respecter pleinement les résolutions 1695 (2006) et

1718 (2006) du Conseil de sécurité ainsi que ses obligations au titre du TNP, y compris l'application de son accord de garanties généralisées avec l'AIEA. L'Union européenne rappelle l'obligation de la République populaire démocratique de Corée de ne pas procéder à des exportations sensibles, source de prolifération.

L'Union européenne a noté avec préoccupation la déclaration du Directeur général de l'AIEA du 25 avril 2008 relative à des allégations concernant une installation nucléaire non déclarée en Syrie. Elle se félicite que l'AIEA ait décidé de mener, fin juin, des investigations concernant celle-ci et appelle la Syrie à coopérer pleinement avec l'Agence afin de lui permettre de remplir son mandat dans des conditions satisfaisantes. L'Union européenne reste dans l'attente du rapport d'inspection de l'AIEA.

L'Union européenne souligne la nécessité d'œuvrer pour le désarmement général. La non-prolifération, le désarmement et la maîtrise des armements, de même que la confiance, la transparence et la réciprocité, constituent des éléments indispensables à la sécurité collective. Nous nous félicitons des mesures de désarmement nucléaire prises par les deux États dotés d'armes nucléaires de l'Union européenne et de leurs initiatives dans ce domaine.

L'Union européenne invite la communauté internationale à œuvrer en faveur d'initiatives concrètes et réalistes en matière de désarmement, en promouvant notamment la ratification universelle du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'achèvement de son régime de vérification ainsi que le démantèlement, dès que possible, de toutes les installations d'essais nucléaires, de manière transparente et ouverte à la communauté internationale, l'ouverture sans délai et sans conditions préalables de la négociation d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires ainsi que la mise en place d'un moratoire immédiat sur la production de ces matières, la mise au point par les Puissances nucléaires de mesures de confiance et de transparence, des progrès supplémentaires dans les discussions en cours entre les États-Unis et la Russie sur la mise au point d'un arrangement juridiquement contraignant post-START ainsi qu'une réduction globale du stock mondial d'armes nucléaires conformément à l'article VI du TNP, notamment par les États qui possèdent les plus larges arsenaux, la prise en compte des armes nucléaires tactiques par les États qui en possèdent, dans les processus globaux de

maîtrise des armements et de désarmement en vue de leur réduction et de leur élimination, l'ouverture de consultations sur un traité interdisant les missiles sol-sol de portées courte et intermédiaire, l'adhésion et la mise en œuvre par tous du Code de conduite de La Haye et, au-delà, une mobilisation dans tous les autres domaines du désarmement.

L'Union européenne attache la plus grande importance à une entrée en vigueur le plus tôt possible du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'achèvement de son régime de vérification. Une nouvelle dynamique en faveur de l'entrée en vigueur du Traité est perceptible et il nous faut la confirmer, notamment dans la perspective de la Conférence d'examen du TNP en 2010.

Nous réitérons donc notre appel à tous les États qui ne l'ont pas encore fait, et plus particulièrement à ceux qui figurent dans l'annexe 2 du Traité dont la ratification est nécessaire pour que celui-ci puisse entrer en vigueur, à signer et à ratifier le Traité sans délai et sans conditions. Dans l'attente de l'entrée en vigueur du Traité, nous appelons tous les États à respecter un moratoire et à s'abstenir de toute action contraire aux obligations et dispositions du Traité. En outre, l'Union européenne demande instamment aux États intéressés de démanteler dès que possible toutes leurs installations d'essais nucléaires de manière transparente et ouverte à la communauté internationale.

L'Union européenne est convaincue qu'un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires ou autres engins nucléaires explosifs contribuera de manière significative aux efforts de désarmement nucléaire, conformément à l'article 6 du TNP. Un traité d'interdiction constitue logiquement le prochain instrument multilatéral qui doit être négocié dans le domaine du désarmement nucléaire. L'Union européenne attache donc une claire priorité à la négociation sans conditions préalables à la Conférence du désarmement d'un tel traité. L'Union européenne souligne, à cet égard, l'importance de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale à la disposition de la communauté internationale pour des négociations en matière de désarmement.

L'Union européenne a constamment œuvré pour l'adoption d'un Programme de travail de la Conférence et ne ménagera aucun effort pour revitaliser cette instance unique afin qu'elle reprenne des négociations et un travail de fond. À cet égard, l'Union européenne a indiqué qu'elle pouvait accepter la proposition 1840

en l'état, et a ainsi fait preuve de sa bonne volonté et de sa détermination à sortir de l'impasse. Nous sommes convaincus que le contenu de la proposition 1840 concernant un Programme de travail pour la Conférence fournit à celle-ci une réelle opportunité de reprendre son rôle de négociation.

Par ailleurs, l'Union européenne estime qu'il est temps de mettre au point des mesures concrètes s'agissant des approches multilatérales du cycle du combustible. Des mécanismes multilatéraux équilibrés contribueraient de manière significative à répondre aux préoccupations des pays bénéficiaires concernant la sécurité de l'approvisionnement en facilitant l'accès à l'énergie nucléaire et aux services associés, à diminuer le besoin d'investir dans des techniques du cycle complexes et coûteuses ainsi qu'à réduire les préoccupations en matière de prolifération et de sûreté nucléaires.

L'Union européenne examine ainsi actuellement avec attention la possibilité d'apporter une contribution financières au projet ambitieux de banque du combustible sous l'égide de l'AIEA.

La question des activités spatiales est également une question importante de sécurité et touche à des aspects sensibles sur lesquels nous comprenons les préoccupations exprimées par un certain nombre d'États. L'Union européenne souligne que la prévention d'une course aux armements dans l'espace est une condition essentielle pour le renforcement de la stabilité stratégique et pour la promotion d'une coopération internationale dans l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. En tant qu'acteurs dans le domaine spatial, nous sommes particulièrement sensibles à la question de la sécurité des activités spatiales à des fins pacifiques et appelons tous les États membres à s'abstenir d'entreprendre des actions susceptibles d'y porter atteinte, notamment par la création de débris supplémentaires.

La question de la prolifération des missiles susceptibles d'être utilisés comme vecteur d'armes de destruction massive constitue également un sujet de préoccupation majeure au regard de la sécurité internationale. L'Union européenne continue de considérer que le Code de conduite de La Haye constitue, avec le Régime de contrôle de la technologique des missiles, le meilleur outil existant pour traiter la question de la prolifération des missiles et est pleinement engagée en faveur de l'adhésion et de la mise en œuvre par tous du Code de conduite.

L'Union européenne estime qu'il est nécessaire de réaffirmer la claire vocation multilatérale et universelle du Code. Dans ce contexte, l'Union européenne va présenter un projet de résolution sur le Code en vue de son examen par la Première Commission. Mais l'Union européenne souhaite également que soient examinés les moyens de renforcer la lutte contre cette menace.

Eu égard au temps qui passe, je vais terminer en une phrase. L'Union européenne, en tant que fervent partisan du multilatéralisme considère que l'Assemblée générale et sa Première Commission, la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement des Nations Unies, les différents traités internationaux ainsi que leurs organes et leurs processus d'examen se renforcent mutuellement. Pour la suite de mon intervention je renvoie les délégations au texte qui a été distribué.

Le Président : Je pense que nous devons tenir compte des droits de tous les orateurs et être respectueux les uns des autres. Nous devons nous conformer aux règles de conduite de base, sinon il sera difficile de terminer la présente session en temps voulu. Je demanderai à toutes les délégations de bien vouloir appliquer la décision qu'elles ont prise elles-mêmes d'accepter les limites de temps fixées pour les interventions régionales et nationales.

M. Gumbi (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole. Je m'exprimerai au nom des partenaires de la Coalition pour un nouvel agenda : Brésil, Égypte, Irlande, Mexique, Nouvelle-Zélande, Suède et Afrique du Sud. Je tiens d'abord à vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session et à vous assurer du plein appui de la Coalition dans votre tâche.

La Coalition pour un nouvel agenda a toujours défendu avec vigueur la cause du désarmement nucléaire et d'un monde exempt d'armes nucléaires. C'est pourquoi elle a constamment cherché à s'engager activement et à participer aux débats sur les importantes questions du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. À cette fin, nous avons exprimé nos vues et partagé nos idées dans diverses instances multilatérales du désarmement, notamment à la Première Commission des Nations Unies et lors des différentes réunions des parties au Traité sur la non-

prolifération des armes nucléaires (TNP). Ces contributions restent valables.

Aux yeux de la Coalition pour un nouvel agenda il est évident que la seule garantie absolue contre l'emploi d'armes nucléaires est la complète élimination de ces armes et l'assurance qu'on ne les produira plus. En vertu de cette logique, il est également évident que tant que certains pays posséderont des armes nucléaires, d'autres désireront en acquérir. La détention continue d'armes nucléaires, ou le fait que certains souhaitent maintenir l'option de l'arme nucléaire, crée le risque très réel d'une utilisation de ces armes ou de leur acquisition par des acteurs non étatiques. La Coalition, dès lors, ne souscrit pas aux vues selon lesquelles la possession d'armes nucléaires – ou leur détention permanente par certains États – renforce la paix et la sécurité internationales.

Dans ce contexte, il ne fait aucun doute que le TNP est d'une importance vitale pour parvenir au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. Il demeure le seul instrument international qui, non seulement vise à empêcher la prolifération des armes nucléaires, mais comporte l'engagement juridique d'éliminer de telles armes. À vrai dire, il représente un compromis historique entre les États dotés d'armes nucléaires et les États qui n'en sont pas dotés aux termes duquel ces derniers se sont engagés à ne pas mettre au point d'armes nucléaires en fonction des engagements des premiers à éliminer ce type d'armes.

Alors que le TNP reste la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires, peu de pays contesterait que l'objectif premier des États parties au Traité – c'est-à-dire la réalisation de sa pleine mise en œuvre et de son universalité – ne rencontre pas de difficultés. Peu de pays également contesterait que, durant la période de 1995 à 2000, certains événements n'ont pas toujours contribué à progresser vers les objectifs du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Cependant, il serait juste de dire que la majorité écrasante des États parties au TNP restent déterminés à s'acquitter de leurs obligations au titre du Traité.

Étant donné l'importance que la Coalition pour un nouvel agenda attache au Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP), le projet de résolution qu'elle soumettra cette année en temps voulu à l'examen de la Première Commission continue de souligner le rôle central du Traité et son universalité pour parvenir au désarmement nucléaire et à la non-prolifération des

armes nucléaires. Elle rappelle également les trois décisions concernant le renforcement du processus d'examen du Traité, les principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires et la prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ainsi que la résolution sur le Moyen-Orient adoptés par la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 et le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000.

Les partenaires de la Coalition pour un nouvel agenda sont convaincus que, dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, ces résultats englobent un processus progressif qui souligne, de manière équilibrée, les éléments détaillés qui permettraient de réduire la menace représentée par les armes nucléaires, de diminuer leur importance et de parvenir à leur élimination.

La Coalition pour un nouvel agenda continue de considérer les questions du désarmement et de la non-prolifération nucléaires comme étant inextricablement liées et souligne qu'en conséquence des progrès continus et irréversibles sont nécessaires dans ces deux domaines. La Coalition s'est réjouie de la possibilité qui lui a été donnée de participer à la deuxième session du Comité préparatoire à la deuxième Conférence d'examen, qui s'est tenue à Genève du 28 avril au 9 mai dernier.

Dans la perspective de la prochaine Conférence d'examen de 2010, la Coalition invite les États parties à participer de façon encore plus constructive aux travaux du Comité préparatoire à sa troisième session qui se tiendra en 2009, en vue d'identifier et de traiter des aspects précis qui nécessitent des progrès urgents afin d'avancer vers l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Compte tenu de la nécessité d'un processus préparatoire constructif et fructueux qui contribue au renforcement du Traité dans tous ses aspects, la Coalition pour un nouvel agenda, demande, en outre, à tous les États parties de respecter pleinement tous les engagements qu'ils ont pris à la Conférence d'examen du TNP de 1995 et à la Conférence d'examen du TNP de 2000.

La Coalition pour un nouvel agenda reconnaît les efforts menés au cours de cette année pour parvenir à la dénucléarisation de la péninsule coréenne de façon pacifique. Nous demandons cependant instamment à la République populaire démocratique de Corée d'annuler la dénonciation du TNP qu'elle a annoncée et de mettre

fin de façon vérifiable à son Programme d'armement nucléaire. Nous continuons d'exhorter l'Inde, Israël et le Pakistan à adhérer rapidement et sans conditions au Traité en tant qu'États non-nucléaires.

L'Agenda pour un nouvel agenda a salué l'engagement sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires à la Conférence d'examen du TNP de 2000 à procéder à la complète élimination de leurs arsenaux nucléaires. Étant donné qu'il incombe en premier lieu aux États dotés d'armes nucléaires de prendre les mesures nécessaires pour éliminer ces armes, la Coalition pense que ces États se doivent d'accélérer la mise en œuvre de leurs engagements à l'égard du désarmement nucléaire afin de réaliser de nouveaux progrès vers notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires.

La nécessité de réduire le rôle des armes nucléaires dans les politiques de sécurité reste un élément essentiel du processus de désarmement nucléaire, pour renforcer non seulement la stabilité stratégique mais également le processus d'élimination des armes nucléaires et contribuer à l'instauration d'un climat de confiance et de sécurité internationale. De plus, l'adoption de nouvelles mesures concrètes pour réduire l'état opérationnel des systèmes d'armes nucléaires, en vue d'assurer la levée de leur état d'alerte avancée, devrait contribuer au désarmement nucléaire grâce au renforcement de mesures de confiance et de transparence, et réduire considérablement le rôle des armes nucléaires dans les politiques de sécurité.

De plus, étant donné que la transparence et la confiance constituent des éléments essentiels du débat sur le désarmement nucléaire, la Coalition pour un nouvel agenda se félicite des efforts menés par certains des États dotés d'armes nucléaires au cours de cette année en vue d'une plus grande transparence. À cet égard, l'Agenda encourage les initiatives pour une plus grande transparence et continue de penser qu'il convient d'accroître les progrès en ce sens en attendant la Conférence d'examen du TNP de 2010.

En outre, une plus grande clarté sur l'état actuel des stocks, des plans de réduction et la diminution de la dépendance à l'égard des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité, contribueraient sans aucun doute à renforcer la confiance entre les pays non dotés de ces armes.

Une véritable sécurité ne peut être garantie du seul fait de l'abandon de l'option des armes nucléaires par les États non dotés de telles armes. Ce qu'il faut

pour ces États c'est de ne pas se sentir menacés par ces armes. À cet égard, la Coalition pour un nouvel agenda estime que l'octroi de garanties de sécurité juridiquement contraignantes aux États non dotés d'armes nucléaires constituerait un engagement vis-à-vis de ceux qui ont volontairement abandonné l'option des armes nucléaires en devenant parties au Traité. Nous réaffirmons donc que les garanties de sécurité devraient être données dans le cadre d'un instrument international juridiquement contraignant.

La Coalition continue en outre d'appuyer l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires en tant que mesure du processus vers un monde exempt d'armes nucléaires. À cet égard, il demeure important de continuer à promouvoir une plus grande coopération et des consultations entre les différentes zones exemptes d'armes nucléaires existantes. La Coalition pour un nouvel agenda appuie en conséquence les efforts pour promouvoir la convocation d'une deuxième conférence sur les zones exemptes d'armes nucléaires en tant que contribution à la Conférence d'examen du TNP de 2010.

Le temps qui m'est alloué ne me permet malheureusement pas de revenir sur chaque aspect du débat sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires mais je ne voudrais pas manquer d'exprimer de nouveau officiellement l'appui ferme et constant de la Coalition pour un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires ou d'autres engins nucléaires explosifs.

Au nom de la Coalition pour un nouvel agenda je voudrais rappeler l'importance de l'entrée en vigueur rapide du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, ce qui irait dans le sens des objectifs du désarmement nucléaire et de la non-prolifération nucléaires.

Les partenaires de la Coalition pour un nouvel agenda restent préoccupés par le rythme lent et parfois tortueux des progrès en direction du désarmement nucléaire. La Coalition a, à maintes reprises, et dans différentes instances du désarmement, appelé à progresser vers un désarmement nucléaire et l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. La Coalition continuera dans cette voie et, en agissant ainsi, continuera également à promouvoir la pleine mise en œuvre et l'universalité du TNP en tant que pierre angulaire du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

M^{me} Viotti (Brésil) (*parle en espagnol*) :
Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Commission à la présente session et de vous assurer de notre pleine coopération.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le Brésil s'associe pleinement aux vues exprimées par l'Ambassadeur Luis Alfonso de Alba du Mexique au nom du Groupe de Rio et par le représentant de l'Afrique du Sud au nom de la Coalition pour un nouvel agenda.

Qu'il me soit permis d'exprimer ma gratitude au Haut-Représentant aux affaires de désarmement, l'Ambassadeur Sergio Duarte, et à son Bureau pour le travail qu'ils ont effectué.

L'absence de progrès dans le domaine multilatéral du désarmement et de la non-prolifération durant les trois dernières années est décevante. Les échecs successifs bien connus de tous sont un signe inquiétant de l'insuffisance d'engagement à l'égard du multilatéralisme en tant que moyen de répondre efficacement aux préoccupations de sécurité communes à l'humanité.

Le Brésil reconnaît certains aspects positifs, telles les réductions dans les arsenaux nucléaires effectuées durant les dernières décennies et la récente déclaration commune des cinq membres permanents du Conseil de sécurité à la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération nucléaire de 2010 (TNP), tenue en mai dernier, au cours de laquelle ces pays ont réitéré leur ferme engagement à remplir leurs obligations au titre de l'article IV du TNP.

Cependant, beaucoup reste à faire. Tant que les États dotés d'armes nucléaires continueront de croire que ces armes constituent un élément essentiel de leur stratégie de sécurité, l'objectif de l'élimination complète des armes nucléaires restera insaisissable.

Le TNP est le fondement de notre régime de sécurité mondial. Les trois piliers de ce traité, la non-prolifération, le désarmement nucléaire et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, sont indispensables pour arriver à une adhésion presque universelle. Sans l'un de ces piliers il n'y aurait d'ailleurs pas eu de TNP. Le respect des principes contenus dans cet instrument et les engagements souscrits par tous les États parties dans les précédentes

conférences d'examen sont des éléments essentiels pour la pérennité du TNP.

Le Brésil a une longue et solide expérience en ce qui concerne la promotion du désarmement nucléaire et la non-prolifération. Nous avons contribué à l'établissement de la première zone exempte d'armes nucléaires dans une région habitée du monde à travers le Traité de Tlatelolco, aujourd'hui ratifié par tous les pays de la région. Avec nos partenaires de la Coalition pour un nouvel agenda, nous estimons que la poursuite du désarmement nucléaire est un élément fondamental pour apaiser la vive préoccupation de la communauté internationale face à la prolifération. Le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont des processus qui se renforcent mutuellement.

Le TNP offre un cadre de confiance et de coopération dans lequel prend place le développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Pour le Brésil, il ne devrait pas y avoir de restrictions injustifiées au droit inaliénable de toutes les parties à cet égard. En ce qui concerne les discussions actuelles sur le cycle du combustible, il est impératif d'éviter la création de tout type de cartel qui exclurait la pleine participation des pays en développement.

Nous sommes pleinement d'accord avec l'idée selon laquelle le terrorisme et les risques d'une nouvelle prolifération d'armes de destruction massive sont de graves menaces contemporaines à la paix et à la sécurité nationales. Notre plus grande préoccupation réside dans le fait que des acteurs non étatiques puissent acquérir et utiliser ces armes. Nous devons travailler de façon constante pour éviter que ce scénario ne se réalise tout en agissant strictement dans le cadre des principes et normes du droit international.

Dans ce contexte, le Brésil se félicite de la récente déclaration ministérielle commune sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, adopté en septembre, qui demande aux États qui ne l'ont pas encore fait de signer et ratifier le Traité sans conditions et sans délai et de maintenir un moratoire sur les essais nucléaires en attendant l'entrée en vigueur de cet instrument.

Les zones exemptes d'armes nucléaires jouent également un rôle capital dans les efforts effectués pour parvenir au désarmement nucléaire et à la non-prolifération. En tant que témoignage de notre détermination à continuer à œuvrer pour libérer entièrement l'hémisphère Sud des armes nucléaires, le Brésil, avec la Nouvelle-Zélande, soumettra à l'examen

de la Première Commission un projet de résolution sur cette question.

Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre est source de grande préoccupation, non seulement en raison de ses effets néfastes au niveau international mais également pour ses répercussions sur notre sécurité nationale. À cet égard, l'adoption du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects confirme le rôle irremplaçable du multilatéralisme en traitant du défi mondial au travers d'actions internationales coordonnées.

Après l'absence de résultats de la Conférence d'examen de 2006, nous nous félicitons des progrès substantiels réalisés à la troisième Réunion biennale des États, tenue en juillet dernier. Le Document final (voir A/CONF.192/BMS/2008/3) contient un ensemble de recommandations qui devrait retenir notre pleine attention de façon à renforcer la mise en œuvre du Programme d'action. À la présente session de l'Assemblée générale, nous favoriserons l'adoption d'une résolution qui reconnaisse les progrès effectués et s'efforce de s'en inspirer.

Cette année, des consultations ont eu lieu sur la possibilité d'un futur traité sur le commerce des armes. Nous sommes attachés à la conclusion d'un instrument multilatéral efficace, équilibré, non-discriminatoire et juridiquement contraignant sur le commerce international des armes classiques. L'un des objectifs essentiels d'un traité sur le commerce des armes doit être d'empêcher que les armes classiques ne soient détournées à des fins illicites, sans préjudice du droit des États à fabriquer, acquérir et maintenir ces armes pour leur légitime défense, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte. Pour parvenir à ce résultat, le futur instrument international doit intégrer des critères objectifs pour l'autorisation des transferts d'armes, et des mesures concrètes visant à empêcher le détournement. La coopération et l'aide internationales doivent être des composantes importantes d'un futur accord.

Nous nous félicitons du travail du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de l'examen d'un futur traité sur le commerce des armes et de ses recommandations selon lesquelles il convient d'accorder toute l'attention voulue à ce sujet dans le cadre des Nations Unies. Nous espérons qu'à sa présente session l'Assemblée générale donnera suite à

ces recommandations et adoptera une résolution qui permettra de poursuivre les discussions dans un cadre multilatéral avec la participation de tous les États Membres.

Nous devons réaffirmer notre engagement à travailler ensemble de façon constructive et de bonne foi pour mettre fin à l'enlisement qui a affaibli le mécanisme de désarmement ces dernières décennies. Il est préoccupant de constater qu'une fois encore la Commission du désarmement ait achevé son cycle triennal sans être parvenue à un résultat de fond. Cet échec qui se prolonge conduit à la méfiance et à l'insécurité. Il convient de rétablir un cadre institutionnel solide qui soit efficace pour promouvoir des négociations utiles. Cette entreprise doit mériter nos meilleurs efforts collectifs.

M. Wang Qun (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, la délégation chinoise vous félicite chaleureusement pour votre accession à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session.

À l'heure actuelle, le monde connaît de grandes transformations, et la situation de la sécurité internationale elle-même est en cours de changements profonds et complexes. La situation de la sécurité mondiale est stable dans son ensemble, bien que dans certains endroits sensibles du globe il existe toujours des facteurs de turbulence et de déstabilisation qui assombrissent le climat international et régional.

Comme les récents événements l'ont montré, il est nécessaire que la communauté internationale réexamine la notion de sécurité en tenant compte de la situation internationale actuelle. L'aspiration partagée de la communauté internationale est de maintenir la paix et la stabilité et de promouvoir le développement et la coopération. Bien que la plupart des États expriment leur volonté d'encourager le processus international de la maîtrise des armements et du désarmement, le consensus reste éloigné sur les moyens de le réaliser.

La Chine estime que, pour parvenir à une paix durable et à un développement équitable dans le monde, la communauté internationale doit, grâce à une coopération amicale, promouvoir l'égalité et la démocratie dans les politiques internationales, la confiance mutuelle en matière de sécurité, les avantages mutuels et la coopération dans le domaine économique ainsi que les échanges et les progrès communs dans le domaine de la culture. Ces principes

sont non seulement l'essentiel du concept de « monde harmonieux » soutenu par la Chine mais représente également sa réponse aux différents défis auxquels la communauté internationale fait face aujourd'hui.

Pour renforcer la sécurité internationale, dynamiser le consensus mondial et relancer le processus international de maîtrise des armements et de désarmement, la Chine estime que des efforts sont nécessaires dans certains domaines.

Premièrement, nous devons promouvoir la sécurité commune pour tous les pays grâce à une approche renforçant la confiance et les avantages mutuels, l'égalité et la coordination de façon à éliminer les causes profondes des problèmes qui mettent en danger la paix et la stabilité. Tous pays ou groupes de pays, tout en garantissant leur propre sécurité, devraient pleinement tenir compte des préoccupations de sécurité légitimes des autres et les respecter. Les comportements ignorant les intérêts de sécurité des autres pays ou régions, voire y portant atteinte, ne peuvent, en définitive, qu'affaiblir voire saper la crédibilité des législations internationales pertinentes et, par voie de conséquence, ébranler la sécurité des pays intéressés.

Deuxièmement, nous devons travailler pour maintenir la stabilité stratégique mondiale, continuer à faire progresser davantage le processus de désarmement nucléaire et réduire le rôle des armes nucléaires en matière de sécurité nationale. Les pays possédant les arsenaux nucléaires les plus vastes doivent réduire considérablement ces arsenaux de manière vérifiable et irréversible. La communauté internationale doit empêcher de manière efficace la militarisation de l'espace et la course aux armements dans ce milieu et garantir l'utilisation pacifique de l'espace. La création et le déploiement d'un système mondial de missiles de défense et la coopération dans le cadre d'un tel système porte atteinte non seulement à la stabilité stratégique, à l'équilibre et à la maîtrise internationale des armements et aux efforts de non-prolifération mais également à la stabilité régionale et à la confiance mutuelle entre les États.

Troisièmement, nous devons travailler à résoudre les différends en matière de prolifération des armes de destruction massive au moyen du dialogue et de la négociation, en examinant les symptômes et les causes profondes de ces différends. Pour traiter comme il convient et résoudre les questions brûlantes dans le domaine de la non-prolifération, il est également

important pour les pays intéressés de promouvoir des relations bilatérales. Il faut abandonner la pratique du double langage, maintenir l'impartialité et le caractère non discriminatoire des efforts de non-prolifération et traiter de façon équilibrée la relation entre la non-prolifération et le droit à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Quatrièmement, nous devons adhérer au multilatéralisme pour protéger et renforcer les régimes internationaux en vigueur concernant la maîtrise internationale des armements, le désarmement et la non-prolifération et raffermir les organes traditionnels de maîtrise des armements et de désarmement. À cet effet, des efforts doivent être menés pour renforcer l'autorité, l'efficacité et l'universalité des traités sur la maîtrise des armements et la non-prolifération, tels le Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP), la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques.

La Chine poursuit inébranlablement la voie du développement pacifique, une politique étrangère de paix indépendante et une politique de défense nationale de caractère purement défensif. La Chine participe au régime international et participe à sa définition. Elle soutient et encourage les processus de maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération. La Chine ne s'est jamais soustraite à ses responsabilités ni à ses obligations et réalise des progrès en matière de sécurité internationale et de maîtrise multilatérale des armements, domaine dans lesquels, depuis des années, elle apporte sa propre contribution.

En tant qu'État doté d'armes nucléaires, la Chine a toujours appuyé l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires. La Chine est le seul des cinq États dotés d'armes nucléaires à s'être engagé à ne pas utiliser en premier les armes nucléaires et à ne pas recourir à ce type d'armes contre des États non nucléaires ou des zones exemptes d'armes nucléaires. La Chine a exercé la plus grande retenue sur la quantité et la mise au point des ses armes nucléaires. La Chine n'a jamais participé à une course aux armements nucléaires dans l'espace et n'y participera jamais.

La Chine attache une grande importance au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant que pierre angulaire du régime international de non-prolifération nucléaire. La Chine est prête à œuvrer avec toutes les autres parties pour promouvoir un

résultat positif du nouveau cycle du processus d'examen du TNP sur la base du respect des trois grands objectifs du TNP de manière équilibrée. La Chine est disposée à faire des efforts concertés avec tous les autres États pour promouvoir la rapide entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La Chine souhaite voir un accord rapide sur un Programme de travail complet et équilibré et, sur cette base, à commencer un travail pertinent au sein de la Conférence du désarmement, notamment la négociation sur un traité interdisant la production de matières fissiles.

La Chine est fermement opposée aux activités de prolifération dans toutes leurs manifestations. La Chine a déjà établi un système complet de contrôle sur les exportations de matières nucléaires, biologiques, chimiques, et autres produits sensibles ainsi que de technologies et de tout matériel militaire. La Chine a également adopté une série de mesures pour assurer l'application efficace de ces réglementations. La Chine prend activement part à la coopération internationale en matière de non-prolifération, participe à tous les traités et organisations internationaux pertinents dans le domaine de la non-prolifération et respecte strictement ses obligations.

La Chine s'est toujours opposée à la militarisation et à une course aux armements dans l'espace et a fait des efforts sans relâche à cet égard. En février 2008, la Chine et la Fédération de Russie ont présenté en commun un projet de traité sur la prévention du placement d'armes dans l'espace et du recours à la menace ou à la force contre les objets spatiaux et a activement encouragé des discussions de fond à ce sujet à la Conférence du désarmement. La Chine continuera d'œuvrer avec tous les autres États pour contribuer à la prévention de la militarisation de l'espace et d'une course aux armements dans ce milieu.

La Chine accorde une grande importance aux questions humanitaires dans le domaine des armes classiques et a constamment appuyé tous les efforts de la communauté internationale pour traiter de questions telles que les mines terrestres, les armes à sous-munitions et les armes légères et de petit calibre.

La Chine se félicite des progrès encourageants effectués à la troisième Réunion biennale en ce qui concerne l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. La Chine joue un rôle constructif

dans les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes à sous-munitions des États parties à la Convention sur certaines armes classiques.

La Chine attache une grande importance à la transparence militaire et s'est engagée activement à promouvoir la confiance mutuelle entre les pays dans le domaine de la sécurité. La Chine a continué cette année à faire rapport à l'ONU sur ses dépenses militaires et à fournir au Registre des armes classiques des Nations Unies les données requises pour 2007. Outre qu'elle a transmis les données de base sur ses dépenses militaires pour 2007, la Chine a également précisé les principaux objectifs de ces dépenses, ce qui démontre une fois encore la volonté du Gouvernement chinois d'accroître progressivement sa transparence en matière militaire, conformément à ses propres convictions.

La Chine s'est toujours attachée à réaliser la dénucléarisation de la péninsule coréenne et à maintenir la paix et la stabilité dans la péninsule et dans toute l'Asie du Nord-Est. Grâce aux efforts conjoints de toutes les parties intéressées, les Pourparlers à six ont permis de faire certains progrès bien qu'ils aient rencontré des difficultés. La Chine poursuivra sa coordination et son étroite coopération avec toutes les autres parties intéressées pour permettre de réaliser de nouvelles avancées et maintenir la paix, la sécurité et la stabilité de la péninsule et de l'Asie du Nord-Est.

La Chine a toujours été en faveur d'une solution pacifique de la question nucléaire iranienne grâce à des moyens politiques et diplomatiques et a participé activement aux efforts diplomatiques pertinents. Étant donné que la question nucléaire iranienne est actuellement dans une phase critique, toutes les parties intéressées doivent faire preuve de plus de patience, accroître les efforts diplomatiques et poursuivre le dialogue et la négociations de façon à parvenir à une solution appropriée durable et complète. La Chine continuera de jouer un rôle constructif à cet égard.

Le thème des Jeux olympiques de 2008 était « Un monde, un rêve ». Dans cet esprit, la Chine est prête à faire des efforts inlassables, avec tous les autres États, pour réaliser les rêves partagés par tous les peuples du monde, c'est-à-dire la paix durable, le développement commun et la coopération au bénéfice de tous.

M. De Alba (Mexique) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter personnellement pour votre élection à la présidence de

la Première Commission. En ma qualité de représentant du Mexique, je voudrais également féliciter le Vice-Président et le Rapporteur. Il va sans dire que vous pouvez compter sur l'appui inconditionnel de la délégation mexicains et sur mon appui personnel.

Nous nous associons à l'intervention du Groupe de Rio, que j'ai moi-même présentée, et à l'intervention que vient de faire mon collègue de l'Afrique du Sud au nom de la Coalition pour un nouvel agenda.

En ma qualité de représentant du Mexique je voudrais soulever trois points.

Premièrement, tous les États Membres des Nations Unies font face à d'importants défis en matière de désarmement et de sécurité internationale. D'année en année on a l'impression que les défis ne cessent de s'accumuler et ma délégation n'est pas convaincue que nous prenons les bonnes mesures pour y faire face.

Au cours de ces derniers mois, de nouvelles tensions ont surgi dans le monde et nous avons constaté avec préoccupation la réapparition d'un langage où la dissuasion fondée sur la puissance militaire l'emporte sur les voies politiques et diplomatiques pour le règlement des différends. Le Mexique espère que la situation de la paix et de la sécurité internationales évoluera de façon positive et que tous s'attacheront à respecter leurs obligations en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements.

Paradoxalement, au cours de ces dernières années, nous avons également constaté quelques signes positifs sur lesquels, à ce stade de nos débats, ma délégation voudrait se concentrer.

Pour le Mexique, les mesures prises jusqu'à présent dans le cadre du processus de préparation de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération (TNP) ont été positives. Nous constatons avec satisfaction que les États ont fait montre de souplesse et de volonté politique pour parvenir à des accords sur les questions de forme et nous espérons que cet esprit continuera de prévaloir sur les questions de fond durant les travaux du troisième Comité préparatoire et ceux de la Conférence d'examen elle-même.

Le Mexique tient à souligner qu'il convient de faire en sorte que la Conférence d'examen puisse maintenir un équilibre approprié entre les trois piliers du Traité : le désarmement nucléaire complet – et j'insiste sur le mot « complet » –, la non-prolifération sans exception et le développement réellement

pacifique de l'énergie nucléaire. Nous souhaitons mettre l'accent sur le caractère authentique de cet engagement.

Un grand nombre d'États représentés ici aujourd'hui ont, pendant 40 ans, respecté les obligations contenues dans le TNP sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et la non-prolifération. Nous pensons donc que les Puissances nucléaires devraient se plier à ce même niveau d'engagement, détruire leurs arsenaux et informer, de façon transparente, la communauté internationale des progrès réalisés dans ces domaines. Il nous faut reconnaître que, tant que ces arsenaux nucléaires seront maintenus, aucun effort ne sera suffisant pour éliminer les risques posés par les armes nucléaires.

De l'avis du Mexique, la Conférence d'examen devra également examiner une question essentielle, à savoir la contribution des zones exemptes d'armes nucléaires au désarmement et à la non-prolifération. Le Mexique encourage la convocation d'une deuxième conférence en 2010 et souhaite une plus grande coopération entre les différentes zones.

Dans le cadre des armes classiques, la communauté internationale a, selon nous, fait un grand pas en avant en négociant et en adoptant en un temps record la Convention sur les armes à sous-munitions, qui est un jalon important dans la mise au point et la codification du droit international humanitaire et dans le domaine de la maîtrise des armements.

Le processus d'Oslo a démontré que, grâce à la volonté politique, aux efforts communs et la participation active de la société civile et d'autres acteurs internationaux, il est possible de surmonter les différends et de respecter les intérêts de chacun. Lorsqu'elle sera entrée en vigueur, la Convention permettra d'éviter que des dommages soient causés à la population civile pendant un conflit armé et après le conflit.

La Convention intègre une large notion de l'assistance qui englobe les personnes directement touchées, leurs familles et la communauté. Elle crée de solides mécanismes de coopération au niveau international pour l'enlèvement et la destruction des engins de guerre non explosés, établit l'obligation de respecter un calendrier d'une durée de huit ans pour la destruction des arsenaux actuels, interdit environ 95 % des armes à sous-munitions existant actuellement, et reconnaît la responsabilité des États ayant utilisé ce type d'armes sur le territoire d'autres États en

soulignant que les États responsables devraient participer aux travaux d'enlèvement et de destruction de ces armes.

Le Mexique appelle tous les États à soutenir ou, lorsque cela est approprié, à ratifier cet instrument aussi rapidement que possible. Quant aux négociations en vue d'un sixième protocole sur les armes à sous-munitions dans le cadre de la Convention de certaines armes classiques, le Mexique continuera d'œuvrer pour que les normes élevées établies au titre de la Convention sur les armes à sous-munitions restent une référence essentielle pendant ces négociations.

Le Mexique se félicite également de la volonté politique et des efforts des États qui ont rédigé et adopté le rapport de la troisième Réunion biennale des États chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action sur les armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Ce rapport, bien qu'il ne soit pas ambitieux, est un bon point de départ pour progresser dans ce domaine.

Le Mexique participera de façon active aux travaux de la Commission durant la présente session et s'efforcera de faire intégrer dans les résolutions pertinentes les accords réalisés à la Réunion biennale, notamment en ce qui concerne le suivi du Programme d'action chargé d'établir les mécanismes permettant un contrôle approprié des activités d'intermédiation. Nous insisterons également sur la nécessité de mettre en œuvre des mesures efficaces pour contrôler la détention d'armes à feu par des civils de façon à prévenir le détournement de ces armes à des fins de commerce illégal. Nous espérons également promouvoir l'adoption de mesures concrètes pour traiter des aspects humanitaires du Programme d'action.

Enfin, le Mexique encouragera la création d'un instrument juridiquement contraignant sur le commerce des armes, conformément à la résolution 61/89 qu'elle a parrainée et à sa participation active aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux qui a examiné la faisabilité, la portée et les paramètres d'un éventuel traité. C'est pourquoi le Mexique attend avec un intérêt particulier la présentation du rapport de la Commission.

M^{me} Blum (Colombie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président je voudrais d'abord vous adresser mes félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je félicite également les autres membres du Bureau. De même, je remercie le Président sortant pour la façon compétente

avec laquelle il a dirigé nos travaux au cours de la précédente session.

La Colombie se joint aux interventions faites par la délégation mexicaine au nom du Groupe de Rio et par la délégation indonésienne au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects représente un grave problème pour notre pays étant donné qu'il menace la sécurité publique, accroît le taux de criminalité et cause la mort ou la mutilation de milliers de personnes. Chaque année ce fléau est à l'origine de la perte de nombreuses vies humaines et engloutit d'importantes ressources qui pourraient être consacrées au développement. C'est pourquoi l'une des priorités de la communauté internationale devrait être de promouvoir la mise en place d'un contrôle efficace.

À cet égard, la Colombie accorde une grande importance au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects qui est un instrument fondamental de caractère mondial et un élément essentiel pour l'adoption de mesures destinées à combattre ce phénomène.

Selon nous, il est nécessaire de continuer à œuvrer au niveau multilatéral dans ce cadre, en prenant de nouveaux engagements et en réalisant ceux déjà pris, en vue de conclure des instruments juridiquement contraignants dans ce domaine. La large participation des États à la mise en œuvre du Programme d'action est essentielle pour parvenir à cet objectif.

Le résultat positif de la troisième Réunion biennale des États chargée d'examiner le Programme d'action, qui s'est tenue en juillet dernier à New York, et le document final qu'elle a adopté sont une contribution positive à ces efforts. La Colombie a eu l'honneur d'accueillir la réunion régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en tant que partie au processus préparatoire de la troisième Réunion biennale. La Colombie a également joué un rôle de coordonnateur dans l'adoption du document que notre région a présenté en tant que contribution au processus. En outre, la Colombie a facilité les travaux relatifs à la coopération et à l'assistance internationales ainsi qu'au renforcement des capacités nationales en tant que question indépendante et de nature transversale.

Nous nous engageons à travailler ensemble dès maintenant pour mettre en œuvre les recommandations

adoptées à la troisième Réunion biennale. À cet égard, nous mettons l'accent sur la nécessité d'établir un mécanisme de suivi du Programme d'action.

Nous avons l'intention de prendre une part active, à tous les niveaux, aux initiatives qui permettront de favoriser une action coordonnée et efficace contre le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. La lutte contre le trafic de stupéfiants, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée ne sera efficace que si elle est accompagnée de mesures vigoureuses pour éliminer le commerce illégal des armes légères.

En tant qu'auteur, avec le Japon et l'Afrique du Sud, du projet de résolution sur les armes légères et de petit calibre, la Colombie demande à toutes les délégations d'adopter ce texte à la présente session. Nous saluons les efforts du Japon pour présenter un projet solide et complet qui traduit la nécessité de renforcer le Programme d'action.

Consciente de l'importance de disposer d'un instrument juridiquement contraignant pour réglementer le commerce des armes et empêcher le détournement d'armes vers le trafic, notamment en matière d'armes légères, la Colombie a participé aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux établi à cet effet. Bien que ma délégation soit sans aucun doute satisfaite du travail accompli, nous aurions cependant souhaité une plus grande souplesse de la part de certains membres du Groupe, ce qui aurait pu nous permettre de parvenir à de meilleurs résultats.

La Colombie, qui a été victime de ce commerce meurtrier, met actuellement au point un système de contrôle institutionnel et technique important. Ainsi, nous sommes devenus l'un des pays les plus avancés en ce qui concerne le marquage des armes et des munitions, le contrôle à l'exportation et le traçage. Nous sommes disposés à partager notre expérience et nos réalisations de façon à contribuer au processus qui, nous l'espérons, aboutira à l'adoption d'un traité sur le commerce des armes légères.

En outre, en tant qu'État de l'annexe 2 du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, mon pays, qui a toujours été soucieux de ses responsabilités depuis l'entrée en vigueur de ce traité, a déposé son instrument de ratification le 30 janvier 2008. La Colombie réaffirme sa volonté politique et son engagement à l'égard du Traité et nous appelons les États de l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore fait à

ratifier cet instrument dont l'entrée en vigueur est une nécessité pour la paix et la sécurité.

Depuis 2002, lorsque la Colombie a présidé le Groupe d'experts gouvernementaux établi par l'Assemblée générale pour évaluer la relation entre le désarmement et le développement dans la situation actuelle et le rôle de l'Organisation dans ce domaine, ma délégation a présenté le projet de résolution intitulé « Relation entre le désarmement et le développement ». Nous espérons que ce texte bénéficiera de l'appui de tous les États membres à la présente session.

La délégation colombienne a également participé de façon constructive aux travaux de la Conférence du désarmement. L'ouverture de négociations sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires est une des questions auxquelles nous attachons une importance particulière. Nous devrions accorder à cette tâche la priorité qu'elle mérite.

La présente session de l'Assemblée générale nous met face à d'importants défis. Ma délégation ne doute pas que nous parviendrons à des résultats positifs sur les différentes questions à l'examen. Nous espérons que nos efforts se traduiront par des progrès substantiels pour l'ordre du jour du désarmement. La Colombie participera activement à toutes ces tâches dans un esprit de coopération pour atteindre cet objectif.

M. Wolfe (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation est ravie de voir un membre de notre région diriger les travaux de la Commission. Tout comme l'ont dit les délégations qui ont pris la parole avant nous, nous avons confiance en vos capacités et en votre expérience pour mener nos travaux à des résultats fructueux. Je vous prie d'accepter tous mes vœux et vous assure de ma pleine coopération, étant donné particulièrement le concours que vous m'avez apporté l'année dernière lorsque j'étais dans une position similaire à la vôtre. J'adresse également mes félicitations aux autres membres du Bureau pour leur élection.

La Jamaïque s'associe aux interventions faites par le représentant de l'Indonésien au nom du Mouvement des pays non alignés, par le représentant du Mexique au nom du Groupe de Rio et par le représentant de Haïti au nom de la Communauté caribéenne.

La Jamaïque reste ferme dans son engagement à l'égard des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et reste convaincue que des solutions multilatéralement agréées doivent être au centre des efforts faits pour lutter contre l'instabilité politique et la prolifération des armes à travers le monde, qui menacent la paix et la sécurité internationales. Sans aucun doute, cette instabilité est souvent alimentée par l'extrémisme et l'intolérance qui ne sont ni limités dans leur portée, ni confinées aux frontières nationales.

Nous continuons d'affirmer qu'il est essentiel de faire des progrès dans l'ordre du jour du désarmement et de la non-prolifération si l'on veut réduire les risques d'une catastrophe nucléaire et la prolifération des armes nucléaires. L'examen équilibré de toutes les menaces à la paix et à la sécurité internationales est indispensable pour atteindre cet objectif, tout en s'assurant que les mesures prises ne vont pas à l'encontre des buts et principes de la Charte des Nations Unies.

La Jamaïque appuie le droit de tous les États à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, comme stipulé à l'article IV du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Cependant, ce droit s'accompagne de la responsabilité – je dirais même de l'obligation – de respecter les dispositions relatives à la vérification, au contrôle et aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire (AIEA). Il s'agit d'une responsabilité obligatoire que nous appelons instamment les pays engagés dans la mise au point et l'utilisation de l'énergie nucléaire à assumer avec la plus grande transparence et en pleine coopération avec l'AIEA, en fournissant ainsi les garanties permettant d'instaurer la confiance et de maintenir l'intégrité du Traité.

Les États parties au TNP prendront, nous l'espérons, d'importantes initiatives pour assurer le succès de la Conférence d'examen prévue en 2010. En attendant, nous continuons de plaider en faveur de l'universalité du Traité et du plein respect par les États dotés d'armes nucléaires de leurs obligations et engagements au titre du Traité.

Les récents événements intervenus sur la péninsule coréenne nous préoccupent vivement car ils risquent de saper les avancées significatives réalisées au cours des quatre dernières années – et, en fait, plus récemment. Ces événements sont un véritable défi à l'intégrité du TNP. Nous demandons instamment aux participants aux Pourparlers à six de reprendre la

discussion et d'œuvrer en faveur d'une solution durable qui réponde aux préoccupations de toutes les parties et fournisse les assurances nécessaires pour dissiper les craintes de la communauté internationale.

De l'avis de la Jamaïque, seule l'élimination complète des armes nucléaires peut garantir que ces armes ne sèmeront plus la mort et la destruction. À cet égard, les zones exemptes d'armes nucléaires sont essentielles pour promouvoir l'objectif du désarmement nucléaire. Le Traité de Tlatelolco, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en fournit un exemple éclatant. Les zones exemptes d'armes nucléaires agissent en tant que mesures de confiance tout en permettant de réduire les tensions. La Jamaïque, naturellement, se félicite de la création des zones dans d'autres régions du monde et appelle à un dialogue intergouvernemental urgent en vue de la création de telles zones dans les régions où il n'en existe pas actuellement. Cela s'applique particulièrement à la région du Moyen-Orient où un climat de tension politique et d'insécurité permanente continue de requérir l'attention de la communauté internationale en raison des graves menaces qui pèsent sur le maintien de la paix et la sécurité régionales et, par extension, internationales.

La Jamaïque se félicite de l'accord intervenu en mai dernier à la Conférence diplomatique de Dublin sur le texte de la Convention sur les armes à sous-munitions et espère la rapide entrée en vigueur de cet instrument après sa signature, en décembre. La Jamaïque ne possède pas d'armes à sous-munitions. Toutefois, nous avons pensé qu'il était important d'apporter un soutien politique à cette juste cause et c'est pourquoi nous avons participé aux négociations qui ont permis d'élaborer le texte de la Convention. À notre avis, ce texte renforcera l'ordre du jour du désarmement et aura un rôle de catalyseur dans les travaux en vue de l'élimination des armes qui frappent sans distinction et sèment la mort parmi les populations civiles.

L'état du mécanisme de désarmement reste une préoccupation pour la majorité d'entre nous. Malgré les revers enregistrés ces récentes années, la Jamaïque appuie les travaux de la Commission du désarmement et appelle à un dialogue constructif qui permette de parvenir à un consensus et de créer une plate-forme susceptible de faire avancer les travaux de la Commission au cours du prochain cycle. De même, nous approuvons l'action du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les

objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, notamment l'établissement possible d'un comité préparatoire, et espérons que la session sera convoquée en temps opportun.

Nos efforts intensifs pour combattre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et achever l'élimination des armes nucléaires et autres armes de destruction massive ne devraient en aucun cas faire oublier la nécessité de mesures décisives destinées à freiner le commerce illicite des armes légères qui engendre la violence interne dans maints pays et provoque de nombreux homicides. De fait, comme mon Premier ministre l'a dit dans son intervention au débat général, aux yeux des pays comme la Jamaïque les armes légères sont des armes de destruction massive. La facilité d'accès aux armes et aux munitions illégales et leurs liens avec le commerce des stupéfiants imposent un lourd fardeau au Gouvernement jamaïcain qui doit consacrer les rares ressources du budget du développement national pour mettre fin aux effets déstabilisants de cette situation.

Nous nous félicitons du résultat positif obtenu cette année par la troisième Réunion biennale des États chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Nous constatons également que, durant la Conférence, l'une des préoccupations essentielles de nombreux États a été leur impossibilité de mettre en œuvre efficacement le Programme d'action en raison d'un manque de capacité financière et technique. Nous espérons vivement que les pays en développement recevront l'aide requise en temps utile afin de respecter leurs engagements de façon satisfaisante. Des mesures décisives doivent être prises pour éviter que de telles armes ne tombent entre des mains criminelles. C'est pourquoi nous continuons à demander que la création d'un système de marquage et de traçage des armes légères et des munitions soit incorporée au Programme d'action. Il s'agit en effet d'une question importante qui nécessite un examen approfondi.

La Jamaïque attend avec intérêt le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux établi au titre de la résolution 61/89 de l'Assemblée générale, intitulé « Vers un traité sur le commerce des armes : établissement de normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques ».

M. Hill (Australie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, Je me joins aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre élection et vous souhaiter le meilleur. Je félicite également les membres du Bureau.

L'actuel Gouvernement australien est arrivé au pouvoir à la fin de l'année dernière avec un engagement raffermi à l'égard des Nations Unies, de la diplomatie multilatérale et du désarmement nucléaire. Nous attachons une grande valeur aux travaux de la Première Commission et à son rôle dans la promotion de la sécurité internationale. L'Australie a l'intention d'être un chef de file, de faire preuve de détermination et d'insuffler une plus grande énergie aux débats de la Commission et des autres instances de non-prolifération, de maîtrise des armements et de désarmement pour parvenir à des résultats substantiels. Le ministre australien des affaires étrangères, M. Stephen Smith, a récemment dirigé la Conférence sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui s'est tenue ici, à New York. En sa qualité d'un des six présidents de la Conférence du désarmement pour 2009, l'Ambassadeur australien auprès de la Conférence du désarmement à Genève encouragera les intérêts communs pour que la Conférence puisse reprendre ses travaux. L'ouverture de négociations, sans conditions préalables, sur un traité interdisant la production de matières fissiles est, pour l'Australie comme pour la plupart des membres de la Conférence du désarmement, l'un des objectifs essentiels. L'Australie espère accueillir la prochaine réunion du Régime de contrôle de la technologie des missiles en novembre prochain.

Soyons francs : l'absence très inquiétante de progrès dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement nucléaires est un défi fondamental à la communauté internationale. C'est avec l'objectif évident de mettre fin à l'enlisement international actuel que le Premier ministre australien, M. Kevin Rudd, a proposé en juin dernier la création d'une commission internationale sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires. Le Japon s'est joint à notre initiative et les anciens Ministres des affaires étrangères australien et japonais, Gareth Evans et Yoriko Kawaguchi, ont accepté de coprésider cette commission; d'autres personnalités éminentes du monde entier ont été ajoutées à la liste des commissaires.

L'objectif de la Commission est d'avoir une vision nouvelle et imaginative. Elle vise à changer le

caractère stéréotypé et improductif de nombre de débats actuels sur les questions nucléaires entre les États dotés d'armes nucléaires et les États qui n'en sont pas dotés, les pays développés et les pays en développement, les parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et les pays qui n'y adhèrent pas. Au contraire, elle adoptera une approche inclusive et fera des recommandations concrètes et réalistes sur la non-prolifération nucléaire, le désarmement et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Moins de deux ans avant la Conférence d'examen de 2010 il est réellement urgent de progresser dans l'étude de ces questions. Il est souhaitable que la Commission aide à mettre au point un consensus mondial sur ces questions pour 2010 et au-delà.

Les mesures encourageantes prises l'année dernière sur le désarmement classique montrent, à l'évidence, que la communauté internationale peut progresser sur des questions difficiles de sécurité lorsqu'un nombre suffisant d'États y sont déterminés. Le processus d'Oslo sur les armes à sous-munitions en est un exemple remarquable. La Convention sur les armes à sous-munitions, qui s'est tenue à Dublin en mai dernier, est un ferme instrument humanitaire. La Convention permettra de fournir protection et assistance aux civils et interdira toute une catégorie d'armes, comme son texte le définit. Ce faisant, elle garantira également la coopération entre les nations dans les opérations de maintien de la paix. L'Australie, avec de nombreux autres États, est convaincue qu'il est temps d'agir contre les armes à sous-munitions qui causent d'inacceptables souffrances. Nous sommes fiers d'avoir joué un rôle important dans la négociation de cette convention. Le Gouvernement australien espère être en mesure de signer la Convention cette année. Nous encourageons tous les États à se joindre à cet important instrument.

Les armes légères menacent la bonne gouvernance, le développement, le droit et l'ordre dans de nombreux pays. Cette année, des initiatives à l'échelle mondiale ont été relancées grâce à l'engagement renouvelé au Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères lors de la Réunion biennale des États, en juillet dernier. Nous nous en réjouissons. L'Australie a eu le plaisir de contribuer à ce résultat, notamment en tant que Président du Processus de Genève et de la Réunion biennale de son Groupe de travail. Nous restons déterminés, avec d'autres États et organisations régionales, à mettre en

œuvre le Programme, en favorisant la coopération avec nos voisins des îles du Pacifique. Et nous appuyons pleinement le projet de résolution sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre qui sera présenté à la Commission par la Colombie, l'Afrique du Sud et le Japon.

Des progrès de cet ordre, fondés sur une vision claire, sont nécessaires pour l'ordre du jour de la maîtrise des armements dans son ensemble. Un traité sur le commerce des armes est indispensable si nous voulons mettre fin au transfert irresponsable et illicite d'armes classiques et de leurs composantes. Un traité multilatéral juridiquement contraignant pourrait garantir la transparence et la responsabilité souhaitées, codifier une meilleure pratique dans le transfert des armes classiques et prévenir les atteintes aux droits de l'homme et l'accumulation déstabilisante des armes.

Nous nous félicitons du rapport de consensus du Groupe d'experts gouvernementaux, notamment la recommandation d'engager de nouvelles discussions. Nous sommes heureux d'être coauteur de la résolution visant à établir un groupe de travail à composition non limitée en 2009.

Mon pays demeure attaché à l'objectif d'une solution complète au problème mondial des mines terrestres et, en tant qu'ancien Président de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, se joindra au Président actuel, la Jordanie, et au Président désigné, la Suisse, pour présenter un projet de résolution relatif à la Convention sur l'interdiction des mines.

Nous pouvons tous être fiers de nos efforts étant donné que depuis l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction des mines, en 1999, le nombre de victimes de mines a diminué considérablement et de grandes surfaces ont été nettoyées. Ainsi, plus de 40 millions de mines ont été détruites. Cependant les approches intégrées et constantes dans l'action contre les mines sont nécessaires pour améliorer les conditions de vie des victimes survivantes des restes de mines et d'explosifs de guerre, ainsi que de leurs familles et des communautés.

Alors que l'Australie et de nombreux autres pays sont prêts à accepter les responsabilités inhérentes à la Convention récemment conclue sur les armes à sous-munitions, certains grands producteurs et utilisateurs semblent vouloir rester en dehors de cet instrument. C'est pourquoi nous continuerons nos efforts au regard

de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination pour amener ceux qui n'ont pas adhéré au processus d'Oslo à interdire de manière significative l'emploi d'armes à sous-munitions

Les activités liées au marché noir, notamment au moyen du courtage illicite et des services d'intermédiaires, sont gravement déstabilisantes. Ce commerce illégal contourne les contrôles sur le commerce national, régional et international. Au cours de la présente session de la Commission, la République de Corée et l'Australie présenteront un nouveau projet de résolution sur la prévention des activités de courtage illicite pour inclure, comme il se doit, cette question à l'ordre du jour des Nations Unies. Nos consultations avec les États sur le projet de résolution ont recueilli un appui encourageant pour que cette menace de prolifération soit examinée avec une plus grande coopération internationale. Le projet de résolution affirme que les efforts déployés pour prévenir et combattre les activités de courtage illicites ne porteront pas atteinte au commerce légitime des armes ni au transfert de technologies, et engage les États à instaurer des lois et des mesures nationales propres à prévenir le courtage illicite et à mettre pleinement en œuvre les traités, instruments, résolutions et initiatives pertinents.

L'Australie est déterminée à prévenir la prolifération des armes de destruction massive. Quant au désarmement nucléaire, beaucoup pensent que le moment est venu d'agir. Il convient de saisir l'occasion fournie par la Conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 2010 de réaliser des progrès substantiels. Nous sommes encouragés par les discours réalistes concernant le désarmement nucléaire prononcés par des hommes d'État des États-Unis comme Henry Kissinger, Sam Nunn, William Perry et George Shultz.

La communauté internationale se tourne à juste titre vers les États dotés d'armes nucléaires pour les inciter à opérer des réductions durables de leurs arsenaux nucléaires. Nous saluons les mesures importantes prises par certains.

Nous continuerons à demander aux États, adhérent ou non au TNP, qui possèdent des armes nucléaires de poursuivre leurs efforts vers l'élimination de leurs arsenaux nucléaires et de le faire de manière transparente, et nous encourageons les États dotés de

ces armes à réduire davantage encore l'état opérationnel de leurs armes nucléaires de façon à promouvoir la sécurité et la stabilité mondiales. Cela dit, la responsabilité du désarmement nucléaire n'incombe pas seulement aux États dotés de ces armes. Tous les États doivent contribuer à assurer un climat favorable au désarmement nucléaire.

Le régime de non-prolifération nucléaire continue d'être soumis à des pressions en raison des actions de quelques États. Les activités nucléaires de la République populaire démocratique de la Corée du Nord qui continue de poser une grave menace à la sécurité régionale et aux objectifs de non-prolifération nous préoccupent vivement. Nous appuyons le processus des Six parties et exhortons la République populaire démocratie de Corée d'y coopérer et de mettre en œuvre les mesures agréées.

L'attitude de l'Iran qui poursuit ses activités de prolifération sensibles en violation des quatre résolutions du Conseil de sécurité juridiquement contraignantes inquiète vivement l'Australie. Il ne s'agit pas du comportement d'un État souhaitant prendre en compte les préoccupations de la communauté internationale sur la nature de son Programme nucléaire. L'Iran doit respecter immédiatement ses obligations et suspendre ses activités d'enrichissement et de retraitement de l'uranium. L'Iran doit accorder à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) l'accès à ses installations afin d'ôter les doutes justifiés de la communauté internationale au sujet de ses intentions pacifiques.

Les cas de la République populaire démocratique de Corée et de l'Iran représentent un grave défi au régime de non-prolifération. Leurs actes sapent la confiance internationale, la sécurité et la stabilité, éléments fondamentaux non seulement en vue de prévenir la prolifération des armes nucléaires mais également de permettre de nouveaux progrès en matière de désarmement.

Les zones exemptes d'armes nucléaires peuvent jouer un rôle important en matière de prévention de la prolifération, conformément aux obligations relevant du TNP. Elles ont également un rôle important à jouer en tant que vecteurs pour permettre aux États dotés d'armes nucléaires de fournir des garanties négatives de sécurité contraignantes aux États non dotés de ces armes. L'Australie est partie à la Zone exempte

d'armes nucléaires du Pacifique Sud, dans notre propre région.

Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir accordé quelques minutes supplémentaires. Soyez assuré du plein soutien de l'Australie dans votre importante tâche.

M^{me} Jahan (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation vous félicite chaleureusement pour votre élection bien méritée et nous espérons que, sous votre direction avisée, nos travaux seront couronnés de succès. Nous adressons également nos félicitations aux membres du Bureau.

Ma délégation s'associe à l'intervention faite par l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés. Cependant je voudrais revenir sur les points suivants.

De l'avis du Bangladesh l'existence continue des armes de destruction massive constitue la plus grave menace qu'ait connue l'humanité. Avec la volonté politique nécessaire, le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont, selon nous, des objectifs atteignables. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste l'instrument le plus important dans le domaine de la non-prolifération. L'universalisation de cet instrument est par conséquent une condition sine qua non pour faire du monde un endroit plus sûr. Bien que le pessimisme jette une ombre sur les progrès à l'égard du TNP, nous espérons cependant que la troisième session du Comité préparatoire et la Conférence d'examen du TNP de 2010 parviendront aux résultats souhaités.

De même, en ce qui concerne le Traité d'interdiction complète des armes nucléaires, quelques légères avancées ont été réalisées au cours des récentes années. Alors que nous marquons le vingtième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité, nous demandons aux neufs pays de l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore fait de ratifier cet instrument. L'universalisation du Traité doit se poursuivre aux niveaux bilatéral, régional et international.

Le désarmement est la pierre angulaire de notre politique étrangère. Nous sommes liés par notre Constitution au désarmement général et complet. Le Bangladesh est partie à tous les grands instruments internationaux de désarmement, notamment au TNP, au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, à la Convention sur les armes chimiques, à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de

l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la production et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) et à toxines et sur leur destruction.

Le Bangladesh est, en Asie du Sud, le premier pays de l'annexe 2 à avoir signé et ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous avons également conclu des accords de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, y compris les Protocoles additionnels. Ce sont là des preuves tangibles de notre engagement indéfectible à l'égard du double objectif du désarmement et de la non-prolifération. Nous appuyons également la mise au point du système international de contrôle du régime de vérification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Étant l'un des premiers États à avoir signé et ratifié la Convention sur les armes chimiques, le Bangladesh s'est engagé à ne pas produire, acquérir ou utiliser d'armes chimiques et biologiques. Nous avons d'ailleurs toujours condamné l'emploi de ces armes de destruction massive contre l'humanité et l'environnement. Le Bangladesh a également appuyé les efforts de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en vue de faire de la Convention un instrument complet, non discriminatoire, vérifiable et international pour l'élimination des armes chimiques de la planète.

Le Bangladesh déplore l'utilisation des mines antipersonnel qui mutilent, tuent et terrorisent des civils non armés et innocents. Nous avons détruit tous nos stocks de mines terrestres conformément aux dispositions du Traité. Nous sommes préoccupés par le fait qu'un grand nombre de civils, notamment des femmes et des enfants, continuent d'être victimes de mines terrestres antipersonnel dans les situations de conflit et d'après-conflit à travers le monde. Nous exhortons la communauté internationale à fournir une assistance financière, technique et humanitaire aux opérations de déminage et d'aider à la réinsertion des victimes. Nous demandons aux États qui n'ont pas encore adhéré à la Convention sur les mines antipersonnel à devenir parties à cet instrument. De même, nous soulignons que les acteurs non étatiques doivent mettre fin à l'utilisation de ces armes.

Le Gouvernement bangladais reste pleinement attaché à l'objectif de l'élimination des armes légères illicites et au respect de ses obligations au titre du Programme d'action de 2001. Un certain nombre de législations statutaires vigoureuses et d'ordres exécutifs ont été mis en place pour réglementer la possession légale, la fabrication, la collecte, la vente, l'exportation, l'importation et le transport de ces armes. Ces lois et mécanismes nationaux règlementent également leur détention par des civils, les archives, la collecte, la destruction et l'enlèvement des armes légères sous une stricte supervision des autorités nationales chargés de leur application. Des procédures strictes sont mises en place en matière de gestion de stocks, notamment l'entreposage, la sécurité physique, le contrôle d'accès, la gestion de l'inventaire et la vérification de la comptabilité. Les armes légères confisquées sont systématiquement et publiquement détruites comme le demande notre Programme national de gestion des stocks. Nous appelons à une coopération internationale accrue, notamment pour l'application de ces mesures.

L'article 4 du TNP garantit les droits inaliénables de tous les États à la recherche, à la production et à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Ces garanties doivent s'appliquer sans discrimination, et les droits des États non dotés d'armes nucléaires à l'utilisation pacifique de l'énergie et des technologies nucléaires doivent être respectés et encouragés.

Le Bangladesh réaffirme fermement son appui au multilatéralisme dans les négociations relatives au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. La communauté internationale doit accroître ses efforts collectifs pour sortir de l'enlisement la Conférence du désarmement qui reste le seul organe multilatéral de négociation pour les questions de désarmement.

Selon nous, un traité interdisant la production de matières fissiles est prêt pour la négociation. Nous espérons qu'au cours des prochaines sessions la Conférence entamera des négociations et parviendra à un accord sur l'élimination complète de ces matières.

Le Bangladesh accorde un grand crédit aux approches régionales pour le désarmement nucléaire. Des mesures de confiance à travers l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires peuvent contribuer grandement à atteindre cet objectif. Nous nous félicitons de la création des zones existantes. Nous appelons à l'établissement de zones analogues en Asie du Sud, au Moyen-Orient et dans d'autres régions du

monde. La nucléarisation de l'Asie du Sud préoccupe vivement de mon pays. Nous demandons instamment à l'Inde et au Pakistan de renoncer à leur option nucléaire et de se joindre au régime du TNP. Israël doit aussi faire de même au Moyen-Orient. Des accords bilatéraux sur l'utilisation civile de l'énergie nucléaires ne doivent, en aucun cas, être une entrave à la cause du désarmement régional. Nous demandons également un accès universel à l'accord de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et aux protocoles additionnels étant donné qu'ils ont eu, jusqu'ici, un effet dissuasif sur la prolifération nucléaire.

Nous sommes aussi préoccupés par la mise au point continue et le déploiement de systèmes de missiles de défense antibalistique et le maintien de technologies militaires avancées susceptibles d'être déployées dans l'espace. Le Bangladesh renouvelle son appel à la reprise des travaux sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace dans le cadre de la Conférence du désarmement.

À nos yeux, le commerce des armes, tout comme des autres biens et services, devrait s'inscrire dans un cadre réglementaire international. Cela permettrait la négociation d'un traité sur le commerce des armes classiques sous les auspices des Nations Unies. Un traité efficace sur le commerce des armes garantirait un transfert responsable des armes classiques. Ce mécanisme préviendrait également leur propagation. En tant que pays attaché au désarmement et à la non-prolifération, le Bangladesh souhaite vivement la négociation d'un tel traité.

Nous sommes très troublés d'apprendre que les dépenses militaires mondiales ont dépassé 1,3 trillion de dollars en 2007, ce qui représente une augmentation de 6 % depuis 2006 et de 45 % depuis 1998. Les sommes qui ont été consacrées à des fins militaires correspondent à 2,5 % du produit intérieur brut mondial. La course frénétique aux armes nucléaires a une incidence de plus en plus négative sur notre ordre du jour du développement. Nous demandons instamment à tous les pays, notamment aux grandes Puissances militaires, de consacrer une partie de ces ressources à la réduction de la pauvreté dans les pays en développement. Une décision de ce genre permettrait de progresser rapidement vers les objectifs du développement internationalement reconnus, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, d'ici à 2015. À cet égard, nous devons également mettre à nouveau l'accent sur la relation

entre le désarmement et le développement. De même, le moment est venu d'examiner l'incidence du désarmement sur l'écologie et le régime climatique mondial alors que la planète, aujourd'hui, fait face aux nouveaux défis du changement climatique.

Le Président (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit sur la liste pour notre débat général à la séance de ce matin.

Je tiens à annoncer que la liste des orateurs pour le débat général sera close demain, jeudi, 7 octobre, à 18 heures et que notre prochaine séance se tiendra à 10 heures dans cette même salle. Par ailleurs, je voudrais reprendre à mon compte les sentiments exprimés par le Haut-Représentant aux affaires de désarmement, M. Duarte, et souhaiter une chaleureuse bienvenue aux étudiants du Programme de bourses des Nations Unies en matière de désarmement. Je leur souhaite plein succès et j'espère que cette expérience au sein de la Commission leur sera profitable.

Avant de donner la parole au représentant de la République arabe syrienne qui souhaite intervenir dans l'exercice de son droit de réponse, je rappellerai que, conformément au règlement intérieur, la première intervention dans l'exercice du droit de réponse doit être limitée à 10 minutes et la seconde, si nécessaire, à 5 minutes. Je donne maintenant la parole au représentant permanent de la République arabe syrienne qui souhaite exercer son droit de réponse.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser mes félicitations pour votre accession à la présidence, félicitations que je renouvellerai plus tard dans une autre intervention mais, pour le moment, je me limiterai au droit de réponse à l'intervention faite ce matin par notre collègue, l'Ambassadeur de France, au nom de l'Union européenne. Nous avons pris note de ce qu'il a présenté comme la préoccupation de l'Union européenne à l'égard de « la déclaration du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique du 25 avril 2008 relative à des allégations concernant une installation nucléaire non déclarée en Syrie. »

Je tiens à attirer l'attention de mon collègue sur le fait que le Directeur général de l'AIEA a témoigné devant le Conseil des gouverneurs de l'Agence, le 28 septembre, c'est-à-dire cinq mois après la date mentionnée par le représentant de l'Union européenne, cinq mois durant lesquels de nombreux événements se sont produits et de nombreux faits ont été éclaircis. Le

Directeur général de l'Agence a déclaré que la Syrie a coopéré avec l'Agence et a permis à ses inspecteurs de visiter non seulement le site mais également les alentours du site.

Dans son intervention, mon collègue a malheureusement omis de faire mention de l'importance qui s'attache à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient. Il est bien connu que mon pays a, notamment, proposé une initiative au Conseil de sécurité quand il était membre du Conseil, à la fin de 2003, en vue de l'adoption d'une résolution créant une zone exempte de toutes armes de destruction massive soit créée au Moyen-Orient. Une grande Puissance influente du Conseil de sécurité est opposée à cette initiative.

Cette omission dans l'intervention du représentant de la France au nom de l'Union européenne (UE) prouve une grave lacune dans la politique de l'UE en ce qui concerne la question de la non-prolifération nucléaire. Au Moyen-Orient notamment, une telle omission implique un mépris flagrant des dangereuses activités nucléaires israéliennes qui menacent nos peuples et notre région et révèle ainsi la pratique européenne du double langage et une logique erronée à l'égard de la question nucléaire. Étant donné que le représentant de la France défend le droit international, nous avons espéré qu'il

condamnerait l'attaque israélienne contre le site syrien au lieu de tomber dans le piège consistant à tromper l'opinion publique internationale. Je voudrais lui rappeler que la France, historiquement, est responsable plus que tout autre État du dossier nucléaire israélien. Malheureusement, c'est la France qui a fourni à Israël le réacteur nucléaire Dimona à la fin des années 1950, lorsque quelques pays seulement dans le monde possédaient des armes nucléaires.

Israël détient 200 ogives nucléaires et 8 réacteurs nucléaires sur un territoire ne dépassant guère 20 000 kilomètres carrés. On peut simplement imaginer l'ampleur des risques encourus par la présence de huit réacteurs nucléaires sur une surface guère plus grande que Manhattan. Nul n'ignore qu'Israël n'a pas adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et a constamment refusé de soumettre ses installations nucléaires au contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique. C'est pourquoi je tiens à dire que quiconque se réfère aux accusations des États-Unis, qui se sont révélées fausses, aide à masquer la politique agressive israélienne contre la souveraineté de mon pays et répand des affirmations infondées, comme l'ont dit les experts de l'AIEA qui ont visité le site syrien et ont conclu qu'il n'existait pas de preuve que des activités nucléaires y aient été menées.

La séance est levée à 13 h 15.